

RD751 – Aménagement à 2x2 voies de la liaison Le Pont Béranger – Pornic

Section Le Pont Béranger - Port-Saint-Père

État initial Faune-Flore-Habitat-Zone humide avec variante ASP-V2

Novembre 2020

Conseil départemental de Loire-Atlantique

Partie C : page 66 à 100



1.6.4. Faune

Pour chaque groupe faunistique, seront décrites les espèces dites « à enjeu ». Il peut s'agir d'un enjeu réglementaire (l'espèce est protégée) ou d'un enjeu de conservation (l'espèce est rare ou menacée sur un territoire donné). Chez les oiseaux l'enjeu est intimement lié à un statut de conservation spécifique défavorable, indépendamment du statut de protection : l'Alouette des champs n'est pas protégée mais elle est quasi menacée d'extinction en France et dans les Pays de la Loire.

Le comportement et la date d'observation de l'espèce sont des paramètres importants dans la définition d'une espèce à enjeu. Le Goéland argenté, quasi menacé d'extinction en période de reproduction, peut être vu en vol sur cette période au-dessus du site d'étude à plusieurs dizaines de mètres de hauteur, entre la colonie de reproduction et le site d'alimentation mais dans ce cas, l'espèce n'a aucune interaction avec le site d'étude et ne représente donc pas un enjeu en période de reproduction. Il peut très bien s'agir aussi d'un individu non reproducteur.

Autre exemple avec le Gobemouche noir, espèce menacée en période de reproduction en France. Elle ne niche pas en Loire-Atlantique et est observée seulement lors des migrations. L'espèce ne peut être considérée comme une espèce à enjeu dans le département quand elle est observée en période de migration.

Chez les insectes, l'enjeu réglementaire reflète assez bien l'enjeu de conservation puisque les espèces menacées ou rares sont pour la plupart protégées.

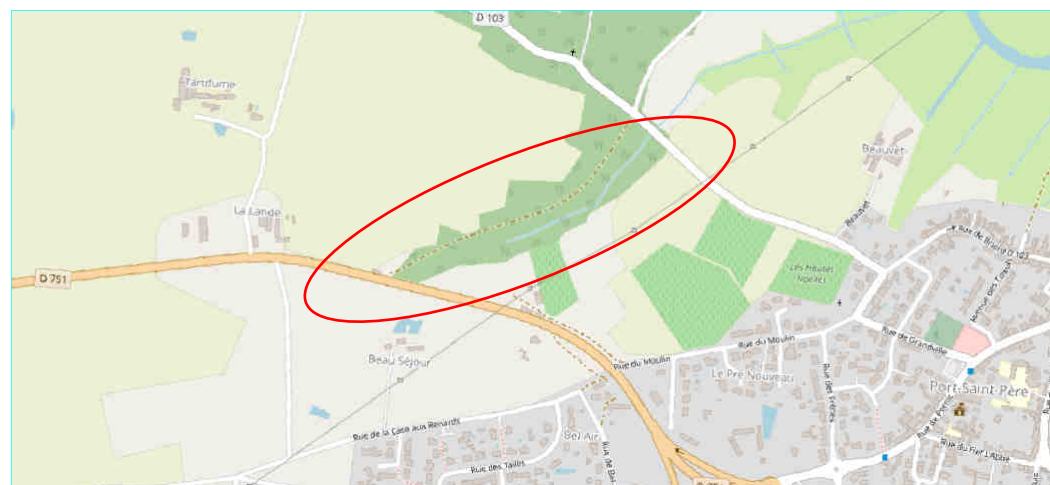
Pour définir les espèces à enjeu, plusieurs documents sont utilisés comme les textes législatifs, les listes rouges, les listes ZNIEFF...

Sauf indication contraire, toutes les espèces à enjeu seront cartographiées.

Dans la présentation suivante, il sera fait à plusieurs reprises mention d'un vallon. Ce vallon est situé entre le village de La Lande et le bourg de Port-Saint-Père et est actuellement occupé par une peupleraie.

Ce secteur sera désigné par ce seul terme afin de fluidifier la lecture. L'extrait cartographique ci-dessous localise le vallon :

Figure 43 : localisation du vallon



1.6.4.1. Oiseaux

1.6.4.1.1. En période hivernale

► Données bibliographiques

En ce qui concerne l'avifaune en période hivernale, Biotopie n'a pas effectué d'expertise ciblée mais identifie des groupes de quelques dizaines de **Vanneaux huppés** considérés comme hivernants. La région des Pays de la Loire a une responsabilité très importante pour le Vanneau huppé en période hivernale. Cette espèce représente donc un enjeu.

La LPO n'identifie pas d'enjeu sur cette période.

► Données de terrain

35 espèces sont contactées lors des sorties hivernales dont 21 sont protégées.

Parmi ces 35 espèces, quatre représentent un enjeu : l'**Alouette lulu**, le **Busard Saint-Martin** et la **Grande Aigrette** car elles sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (inscrites car rares, menacées, ou vulnérable à l'échelle européenne) ainsi que le **Tadorne de Belon** car la région des Pays de la Loire a une responsabilité importante envers cette espèce.

Outre ces espèces à enjeu, un groupe d'environ 200 Pinsons des arbres a été contacté en limite ouest du vallon se nourrissant entre les pieds de vigne.

1.6.4.1.2. En période de migration

► Données bibliographiques

En période de migration, un **Busard des roseaux** est noté par Biotopie sans que l'on sache si l'oiseau était en chasse ou en migration active tandis qu'un groupe de 60 **Courlis corlieux** est observé au-dessus de la zone d'étude.

La LPO mentionne elle aussi la présence du Courlis corlieu lors des deux migrations, dans des parcelles agricoles qui offrent des ressources alimentaires pour cette espèce menacée en France en période de migration (« vulnérable » sur la liste rouge française). L'espèce est déterminante ZNIEFF dans la région si elle est migratrice régulière. Bien que ce soit possiblement le cas, l'absence d'inventaire annuel ne permet pas de confirmer ce caractère sur le site d'étude. Aussi, elle ne sera pas considérée comme espèce déterminante d'une ZNIEFF dans le cadre de l'étude.

► Données de terrain

15 espèces sont considérées comme migratrices lors des inventaires sur le site d'étude, 13 sont protégées.

Les Fauvettes à tête noire et les Pouillots véloces sont notés en nombre au printemps dans les haies et les fourrés. Quelques Goélands argentés, Mouettes mélanocéphales et rieuses sont observées passant dans le ciel ainsi que les Hirondelles de rivage et rustiques. Les Vanneaux huppés et les Traquets motteux font des haltes dans les parcelles agricoles à la recherche de nourriture tout comme la Grande Aigrette. Enfin un groupe de Chardonnerets élégants est noté au printemps tandis que la Caille des blés, le Gobemouche noir, le Pipit des arbres et le Pouillot fitis le sont en automne.

1.6.4.1.3. En période de reproduction

► Données bibliographiques

Une **Chevêche d'Athéna** et un **Œdicnème criard** sont observés sur la zone d'étude ou à proximité par Biotopie tandis que la Chevêche d'Athéna, à nouveau, et le **Verdier d'Europe** sont donnés nicheurs sur la zone d'étude dans l'analyse de la LPO.

► Données de terrain

61 espèces sont notées sur cette période.

- 53 espèces nichent sur le site d'étude dont 41 sont protégées en France. 14 espèces sont considérées à enjeu du fait des menaces d'extinction pesant sur elles en France ou de leur inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux : **Alouette des champs**, **Alouette lulu**, **Bouscarle de Cetti**, **Bruant jaune**, **Chardonneret élégant**, **Chevêche d'Athéna** (Chouette chevêche), **Cisticole des joncs**, **Faucon crécerelle**, **Gobemouche gris**, **Hirondelle rustique**, **Linotte mélodieuse**, **Pic épeichette**, **Tarier pâtre** et **Tourterelle des bois**.

- Quatre espèces sont dites « estivantes » : le Busard Saint-Martin, le Héron garde-bœufs, le Milan noir et le Mouette rieuse. Elles ne se reproduisent pas sur le site d'étude (car leur habitat de nidification est inexistant) mais s'y nourrissent. Parmi ces quatre espèces, trois sont à enjeu en période de reproduction : le **Busard Saint-Martin**, le **Milan noir** et la **Mouette rieuse**. Les deux premières sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux tandis que la troisième est quasi menacée d'extinction en France.

- Quatre espèces sont notées « en transit » : le Choucas des tours, l'Épervier d'Europe, le Goéland argenté et le Grand Cormoran. Elles sont seulement vues en vol traversant la zone d'étude. Aucune interaction avec le site d'étude n'est observée.

Des recherches nocturnes ont eu lieu pour l'Œdicnème criard mais sans succès. Les seules données de l'espèce proviennent donc des inventaires réalisés par Biotope en 2010. Les habitats de reproduction sont toujours présents et l'espèce sera prise en compte.

En 2020, une matinée a été dédiée aux pics dans le vallon. Avec ses nombreux peupliers dont certains sujets dépérissants, le milieu est tout à fait favorable pour ces oiseaux. Les Pic épeiche, épeichette et vert ont été notés.

Chez les rapaces nocturnes, la Chevêche d'Athéna, la Chouette effraie, la Chouette hulotte et le Hibou moyen-duc sont présents.

Les espèces suivantes sont les espèces à enjeu de conservation recensées lors des inventaires.

Alouette des champs

L'Alouette des champs est un oiseau des milieux très ouverts où la végétation ne dépasse généralement pas 60 cm de hauteur, il s'agit le plus souvent de cultures et de prairies.

Une seule observation est réalisée pour cette espèce facilement détectable, au centre de la zone d'étude et à l'ouest du lieu-dit « les Gâtines ». L'effectif nicheur possible est estimé à un couple.



©Pixabay – Kathy Büscher



©SCE

Alouette lulu

Le niveau d'ensoleillement, la présence de ligneux dispersés et d'une végétation courte à rase comportant des surfaces nues constituent les paramètres déterminants de son habitat. L'espèce occupe une large gamme de milieux dégagés ou semi ouverts. En Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, l'Alouette lulu affectionne le vignoble. En hiver, les labours et les chaumes sont aussi fréquentés.

Sur le site, l'espèce est contactée à plusieurs reprises : dans la vigne et sa périphérie à l'hiver et au début de printemps puis au cours du printemps plus au nord le long du vallon, là où elle est a probablement établi son nid. L'effectif nicheur est estimé à un couple.

Bouscarle de Cetti

Ce passereau très furtif et difficilement observable est surtout repérable à son cri. Il est très lié aux milieux humides. On rencontre donc la Bouscarle le long des cours d'eau, des fossés, les bords de marais ou d'étangs. Plus rarement, elle fréquente le bocage ou les fourrés de prunelliers et d'ajoncs sur le littoral.

La Bouscarle niche dans le vallon, de part et d'autre de la route. L'effectif nicheur est estimé à 1-2 couple(s).



©Wikimedia commons – Ruiseñor Bastardo



©Wikimedia commons – Tim Felce

Bruant jaune

L'espèce affectionne les milieux ensoleillés et secs ainsi que les paysages ouverts avec des haies en faible densité et des buissons et des arbres isolés, tant qu'elle peut y trouver un perchoir pour chanter à la belle saison. Les landes forestières lui conviennent également.

Il existe quatre données de cette espèce dont trois proviennent de la bibliographie. Trois observations sont faites près du lieu-dit « l'Épine fleurie » tandis que la quatrième est située près du lieu-dit « la Terguerie ». Deux données concernent possiblement le même couple (observations réalisées à des années différentes), l'effectif nicheur possible est de 2-3 couples.

Busard des roseaux

Ses sites de prédilection sont les secteurs de marais avec une préférence pour les roselières. Mais il peut s'adapter aux prairies humides, bords enherbés des fossés, landes, cultures céréalières...

L'espèce, un migrateur, est observée par Biotope sans que l'on sache si l'oiseau chassait ou migrait. Les habitats qui composent le site ne sont pas des habitats de chasse pour l'espèce, cet individu a très probablement été aperçu en migration active.



©SCE (hors site)



©Wikimedia commons – Dominic Sherony

Busard Saint-Martin

L'espèce utilise des milieux à végétation basse : parcelles forestières en régénération, landes, jeunes plantations de résineux. Plus rarement elle fait preuve d'adaptation et niche dans une culture céréalière, une prairie semée ou un petit boisement.

L'espèce est notée par deux fois : en hiver près du lieu-dit La Lande et en période de reproduction en chasse en limite sud du bourg de Port-Saint-Père.

L'effectif hivernant est estimé à 1-2 individu(s). Le Busard-Saint-Martin ne niche pas sur le site d'étude.

Chardonneret élégant

L'espèce niche dans une large gamme d'habitats, tant que des zones ouvertes et la ressource alimentaire (chardons, cardères, légumineuses...) sont présentes, allant des zones cultivées aux zones urbanisées. Il installe le plus souvent son nid dans un arbre ou un arbuste, parfois dans la végétation grimpante sur les façades des habitations.

Six observations de cette espèce sont enregistrées. Cinq d'entre elles sont concentrées entre le lieu-dit « l'Épine fleurie » et celui de « la Terguerie » dont deux concernent peut-être le même couple, la sixième se situe au nord-est du « Bois Guibert » L'effectif nicheur possible est estimé à 4-5 couples.



©Wikimedia commons – Francis C. Franklin



©Wikimedia commons – Trebol-a

Chevêche d'Athéna

Cette petite chouette apprécie fortement les secteurs avec de vieux arbres offrant des cavités ou les villages pour ses vieux bâtiments dans lesquels elle peut se reproduire. Ces secteurs doivent être accompagnés d'un perchoir (un piquet, un arbre...) pour guetter les proies et de prairies. Dans son habitat originel, la chevêche niche dans les crevasses des falaises.

Une observation a été faite en 2019 près de la « Piorgère » où le linéaire arboré et le bâti offrent potentiellement de bons habitats de reproduction. Elle n'avait pas été détectée en 2018 ni en 2020.

Les données bibliographiques localisent également l'espèce près de la « Jeune Bretonnière ».

La conservation des populations nicheuses de Chevêche d'Athéna est une priorité très élevée en Pays de la Loire.

Cisticole des joncs

Son habitat de prédilection est ouvert avec une végétation herbacée haute, on le retrouve donc dans les prairies naturelles humides, les bords d'étangs, les marais, les landes à molinies et les friches.

L'espèce est contactée à l'extrême est de la zone d'étude et l'effectif nicheur est estimé à un couple.



©Wikimedia commons – J.M. Garg



©Wikimedia commons – Andreas Trepte

Courlis corlieu

L'espèce ne niche pas en France et peut être observée lors des migrations et de la saison hivernale.

En migration prénuptiale, le courlis fréquente les prairies naturelles arrières littorales à tendance humide en cours d'exondation ou exondées et à végétation courte alors qu'en migration postnuptiale et en hiver il occupe les vasières intertidales, les plages, les côtes et les estrans rocheux. L'espèce n'est jamais abondante.

Deux données concernant des migrateurs sont enregistrées à l'est de La Paternière et près de Le Clos du Moulin.

Faucon crécerelle

Ce faucon occupe tous les milieux ouverts à semi-ouverts : marais, bocages, zones agricoles intensives, zones périurbaines et même urbaine puisqu'il peut installer son nid sur des balcons. Cet oiseau comme tous les faucons ne construit pas de nid mais réutilise ceux des corvidés des années précédentes.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec l'espèce. Une aire (nid chez les rapaces) est située dans un résineux en sortie du bourg près du lieu-dit Beau Séjour.

L'effectif nicheur est estimé à 1-2 couple(s).



©Wikimedia commons – Primejyothi



©Wikimedia commons – Martin Mecnarowski

Gobemouche gris

Le Gobemouche gris niche essentiellement dans les zones d'éclaircies au sein de vieilles futaies de feuillus et de pins, dans les parcs et jardins ainsi que dans les ripisylves de frênes. Le milieu choisi doit fournir une ressource alimentaire importante en insecte.

Une observation a lieu, au mois de mai, près du lieu-dit « le Champ d'Alouette » et une seconde en septembre près du lieu-dit « l'Épine Fleurie ». Cette dernière observation peut paraître tardive pour des individus nicheurs mais reste néanmoins correcte pour une espèce qui est connue pour nicher tardivement. Le Gobemouche gris semble marquer une certaine fidélité à son site de reproduction.

Au vu des indices, l'effectif nicheur est estimé à 2 couples.

Grande Aigrette

L'espèce occupe les zones humides arrière-littorales et continentales comme les marais, les prairies alluviales, les bords de cours d'eau, les lacs, les étangs et les lagunes littorales constituent ses sites d'alimentation privilégiés. Elle niche dans des roselières, sur des ligneux bas ou dans des futaies de feuillus.

Sur le site d'étude, l'espèce est observée en hiver dans les prairies à l'ouest du vallon.



©SCE (hors site)



©Wikimedia commons – Martin Mecnarowski

Hirondelle rustique

L'espèce niche dans les bâtiments, souvent près des exploitations agricoles qui favorisent la présence des insectes.

Deux observations seulement sont enregistrées pour cette espèce facilement détectable. Les observations réalisées ne traduisent certainement pas le potentiel nicheur. Seule une recherche des nids dans les villages permettrait de connaître l'effectif nicheur sur la zone d'étude.

Linotte mélodieuse

Cette espèce est présente dans les milieux ouverts, lui permettant de chasser, avec des buissons ou des haies pour la nidification donc principalement en milieu bocager, mais aussi dans les jardins en milieu rural.

Une seule observation de cette espèce est notée, près du lieu-dit « la Terguerie ».

L'effectif nicheur possible est estimé à au moins un couple.



©Wikimedia commons – Pierre Dalous



©SCE (hors site)

Mouette rieuse

L'espèce se reproduit près des eaux calmes peu profondes, douces, saumâtres ou salées, sur des plans d'eau et des cours d'eau, des zones inondées, des îlots lagunaires... Elle s'installe plus rarement dans des milieux secs à proximité de l'eau comme les dunes.

L'espèce est vue en période de reproduction se nourrissant dans une culture à l'ouest de La Lande. Elle ne niche pas sur le site.

Milan noir

L'espèce affectionne les vallées alluviales, les marais arrière-littoraux riches en prairies humides et la proximité des plans d'eau. Elle niche isolément ou en colonies lâches dans des gros arbres tels les chênes, les frênes et les peupliers essentiellement. Le Milan noir profite fréquemment de l'existence de colonies d'ardéidés pour y construire un nid. Les centres d'enfouissement constituent souvent un point de fixation pour certaines populations locales.

Le milan est vu à plusieurs reprises en chasse, il ne niche pas sur le site.



©Wikimedia commons – Andreas Trepte



©Wikimedia commons – Franck Vassen

Cédicnème criard

Oiseau des milieux steppiques, arides et semi-arides où la végétation est basse et clairsemée et la visibilité dégagée, l'œdicnème criard s'est adapté à un nouvel environnement. Ainsi, il fréquente aisément les terres cultivées, les friches, le vignoble voire même les carrières, les abords des zones industrielles et les bassins de décantation en assec. Peu importe l'habitat, ils doivent être plutôt secs et pourvus en gros insectes.

L'œdicnème criard a été noté par Biotope à l'est du lieu-dit « Tartifume » avec un individu chanteur, au nord de « la Paternière » et à l'est de « la Métairie Neuve » avec deux individus chanteurs.

Pic épeichette

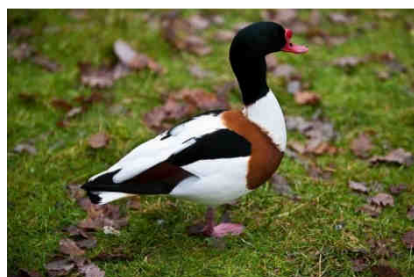
Ce pic niche dans les forêts de feuillus, les vergers traditionnels, les parcs urbains, les allées de vieux arbres et les ripisylves. Les forêts humides (aulnaies, peupleraies) et les queues d'étangs boisées sont très appréciées. Son territoire comprend des vieux arbres dépérissants.

L'espèce se reproduit dans le vallon dans des chandelles non loin de la route principale.

L'effectif est d'un couple.



©SCE (hors site)



©Wikimedia commons - Ludovic Hirliman

Tadorne de Belon

En hiver, l'espèce est principalement présente sur le littoral, l'estuaire de la Loire, les marais intérieurs et les étendues d'eau douce. La région accueille 35% des effectifs hivernants de France et joue donc un rôle important pour la conservation de l'espèce.

Cinq individus sont notés le 18 février 2019 sur une mare au sud-ouest du bourg de Port-Saint-Père.

Tarier pâtre

C'est une espèce typique des milieux ruraux qui évite les zones péri-urbaines. Son habitat doit se composer de zones dégagées à végétation rase, de perchoirs pour chasser et surveiller son territoire ainsi que de végétation plus dense pour installer son nid tel un roncier.

Trois données sont enregistrées : une à l'ouest du site d'étude, une près du lieu-dit La Terguerie et une près du bourg de Port-Saint-Père. L'effectif nicheur est donc estimé à trois couples.



©Wikimedia commons – El Golli Mohamed

Tourterelle des bois

L'habitat type de cette élégante tourterelle est composé de haies arbustives à base d'épineux tels que le prunellier et l'aubépine.

Six données existent pour cette espèce dont deux proviennent de la bibliographie (LPO). Au vu de la localisation des observations et de leur date, l'effectif nicheur possible est estimé à trois couples.

Les trois oiseaux notés au niveau de la vigne sont très probablement des migrants.



©SCE (hors site)

Vanneau huppé

Les habitats types de l'espèce sont : les prairies humides pâturées (végétation n'excédant pas les 5 cm de hauteur), les cultures céréalières de printemps avec des zones nues et les bords de plans d'eau à végétation rase ou clairsemée. Le nid est situé à même le sol.

En hiver, l'espèce se rencontre dans les prairies, cultures, chaumes...

Sur le site, elle notée à l'ouest des villages de l'Épine Fleurie et de la Jeune Bretonnière en hiver.



©Wikimedia commons – Andreas Trepte

Verdier d'Europe

Cette espèce se rencontre dans différents milieux, aussi bien en campagne que dans les villes près de l'Homme. La végétation dense semble avoir ses faveurs. Bien que largement réparti, cette espèce est menacée en France et dans les Pays de la Loire.

Il niche possiblement près du lieu-dit « la Paternière ».



©Pixabay – Susann Mielke

Enjeu fort

Les enjeux sur l'avifaune sont multiples.

L'intérêt de la zone d'étude est peu marqué lors des passages migratoires et de l'hiver. Toutefois, le Tadorne de Belon et le Vanneau huppé sont observés à l'hiver et les parcelles agricoles sont à même d'accueillir des oiseaux comme le Courlis corlieu afin qu'ils s'y nourrissent en halte migratoire.

C'est en période de reproduction que les enjeux sont les plus importants : plusieurs espèces sont menacées de disparition en France ou inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Cette inscription suggère des mesures de protection des habitats de reproduction des espèces concernées.

Les haies buissonnantes et les vieux arbres sont des milieux très favorables aux oiseaux.

Tableau 22 :Liste des oiseaux recensés

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire		Statut de conservation											Statut sur le site d'étude					
		DO An1	PN	LR France			STOC fr 2001-2015	LR PdL	Priorité régionale			ZNIEFF	N	M	H	E	T			
				N	H	M			N	H	M									
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-25%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	-	-	déclin modéré (-20%)	NT	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	X	-	-	-	déclin modéré (-19%)	-	-	-	-	nicheur	-	-	-	X	-	X	-	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-26%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	X	VU	-	-	déclin modéré (-48%)	EN	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Busard des roseaux*	<i>Circus aeruginosus</i>	X	X	NT	-	-	stable	VU	-	-	-	nicheur	-	-	-	-	X	-	-	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	X	-	-	-	déclin modéré (-44%)	-	élevée	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-8%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	-	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	-	-	-	-	augmentation modérée (+23%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	X	VU	-	-	déclin modéré (-55%)	NT	-	-	-	-	-	-	-	X	X	-	-	-
Chevêche d'Athéna	<i>Athena noctua</i>	X	X	-	-	-	-	-	très élevée	-	-	nicheur	-	-	-	X	-	-	-	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	X	-	-	-	déclin (-28%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	-	X	VU	-	-	déclin modéré (-43%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	-	-	-	déclin modéré (-4%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-14%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Courlis corlieu*	<i>Numenius phaeopus</i>	-	-	-	-	VU	-	-	-	-	-	migrateur régulier	-	-	-	-	X	-	-	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-22%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	-	-	-	déclin modéré (-12%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-18%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	X	-	-	-	augmentation modéré (+27%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	-	-	-
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	-	-	-	-	déclin modéré (-15%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	-	-	-	augmentation modéré (+14%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-19%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	X	VU	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	-	X	NT	-	-	-	-	NT	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	X
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	X	X	NT	-	-	-	-	VU	-	-	-	nicheur	-	-	-	X	X	-	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	-	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	-
Hibou Moyen-Duc	<i>Asio otus</i>	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	-	X	-	-	-	augmentation modérée (+39%)	-	élevée	-	-	-	nicheur	-	-	-	X	-	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-31%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	-	-	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	X	-	-	-	augmentation modérée (+16%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	X	-	-	-	augmentation modérée (+30%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	X	VU	-	-	déclin modéré (-30%)	VU	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-19%)	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-

RD751 – AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES DE LA LIAISON LE PONT BÉRANGER – PORNIC – SECTION LE PONT BÉRANGER – PORT-SAINT-PÈRE
ÉTAT INITIAL FAUNE-FLORE-HABITAT-ZONE HUMIDE AVEC VARIANTE ASP-V2

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire		Statut de conservation							Statut sur le site d'étude							
		DO An1	PN	LR France			STOC fr 2001-2015	LR PdL	Priorité régionale			ZNIEFF	N	M	H	E	T	
				N	H	M			N	H	M							
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	X	-	-	-	augmentation modéré (+48%)	NT	élevée	-	-	-	-	-	-	-	X	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-13%)	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyophaga melanocephala</i>	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	nicheur	-	X	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	-	X	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	-
Oedicnème criard*	<i>Burhinus oedicephalus</i>	X	X	-	-	-	augmentation modéré (+36%)	-	élevée	-	-	-	nicheur	X	-	-	-	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	X	-	-	-	augmentation modéré (+9%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	X	VU	-	-	déclin modéré (-39%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-6%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	-	-	-	augmentation modérée (+13%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>	-	-	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	-	-	-	augmentation modérée (+47%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	X	-	-	-	augmentation modérée (+7%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-9%)	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	X	VU	-	-	stable	EN	élevée	-	-	-	nicheur	-	-	X	-	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-31%)	VU	élevée	-	-	-	nicheur	-	X	-	-	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-15%)	-	-	-	-	-	-	X	X	X	-	-
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	X	-	-	-	augmentation modérée (+22%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	X	-	-	-	augmentation modérée (+7%)	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	X	-	-	-	déclin modéré (-25%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	-	X	-	-	-	-	-	élevée	élevée	-	-	-	-	-	X	-	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-28%)	NT	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	-	-	déclin modéré (-48%)	NT	élevée	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	-	-	-	augmentation modérée (+15%)	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	-	X	NT	-	-	déclin modéré (-17%)	CR	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	X	-	-	-	stable	-	-	-	-	-	-	X	-	X	-	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	-	NT	-	-	-	-	élevée	très élevée	-	-	-	-	X	X	-	-
Verdier d'Europe*	<i>Chloris chloris</i>	-	X	VU	-	-	déclin (-42%)	NT	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-

en gras, les espèces à enjeu de conservation

*donnée exclusivement bibliographique

Légende des statuts

N nicheur, H hivernant, M migrateur, E estivant (interaction avec le site mais ne s'y reproduit pas, chasse par exemple), T en transit (survol uniquement, aucune interaction avec le site), CR en danger critique d'extinction, EN en danger d'extinction, VU vulnérable à l'extinction, NT quasi menacée d'extinction

DO an1 : Annexe 1 de la Directive européenne dite "Oiseaux" (2009/147/CE) : espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition bénéficiant de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)

PN : Protection nationale, article 3 : sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce

LR France : Liste Rouge France (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)

STOC FR 2001-2015 (Jiguet F., vigenature.mnhn.fr, 2016) : **déclin** (tendance linéaire négative significative (P<0.05) sur le long terme (depuis 1989)) ; **diminution** (tendance linéaire négative significative (P<0.05) sur le moyen terme (depuis 2001)) ; **augmentation** (tendance linéaire positive significative (P<0.05) sur le long ou le moyen terme) ; **stable** (tendance linéaire non significative et pas de variations inter-annuelles significatives)

LR PdL : Liste Rouge nicheurs Pays de la Loire (Marchadour B., 2014)

Priorité régionale : espèces prioritaires en Pays de la Loire (MARCHADOUR B. & SECHET E., 2008) : **élevée** espèces pour lesquelles la région a une responsabilité importante (espèces menacées et dont une part significative de la population biogéographique niche dans la région), **très élevée** espèces pour lesquelles la région a une responsabilité très importante (espèces menacées et dont une part non significative de la population biogéographique niche dans la région ou espèces non menacées mais dont une part significative de la population biogéographique niche dans la région).

ZNIEFF PdL : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF (DREAL Pays de la Loire, 2018)

STOC PdL 2001-2015 (DULAC P., 2016) : **forte augmentation** augmentation significative de plus de 5% par an (soit une abondance multipliée par 2 en 15 ans), **augmentation modérée** (augmentation significative de moins de 5% par an), **fort déclin** diminution significative de plus de 5% par an (abondance divisée par 2 en 15 ans), **déclin modéré** diminution significative de moins de 5% par an, **tendance stable** pas de tendance significative,

Figure 44 : Oiseaux et habitats favorables - planche 1

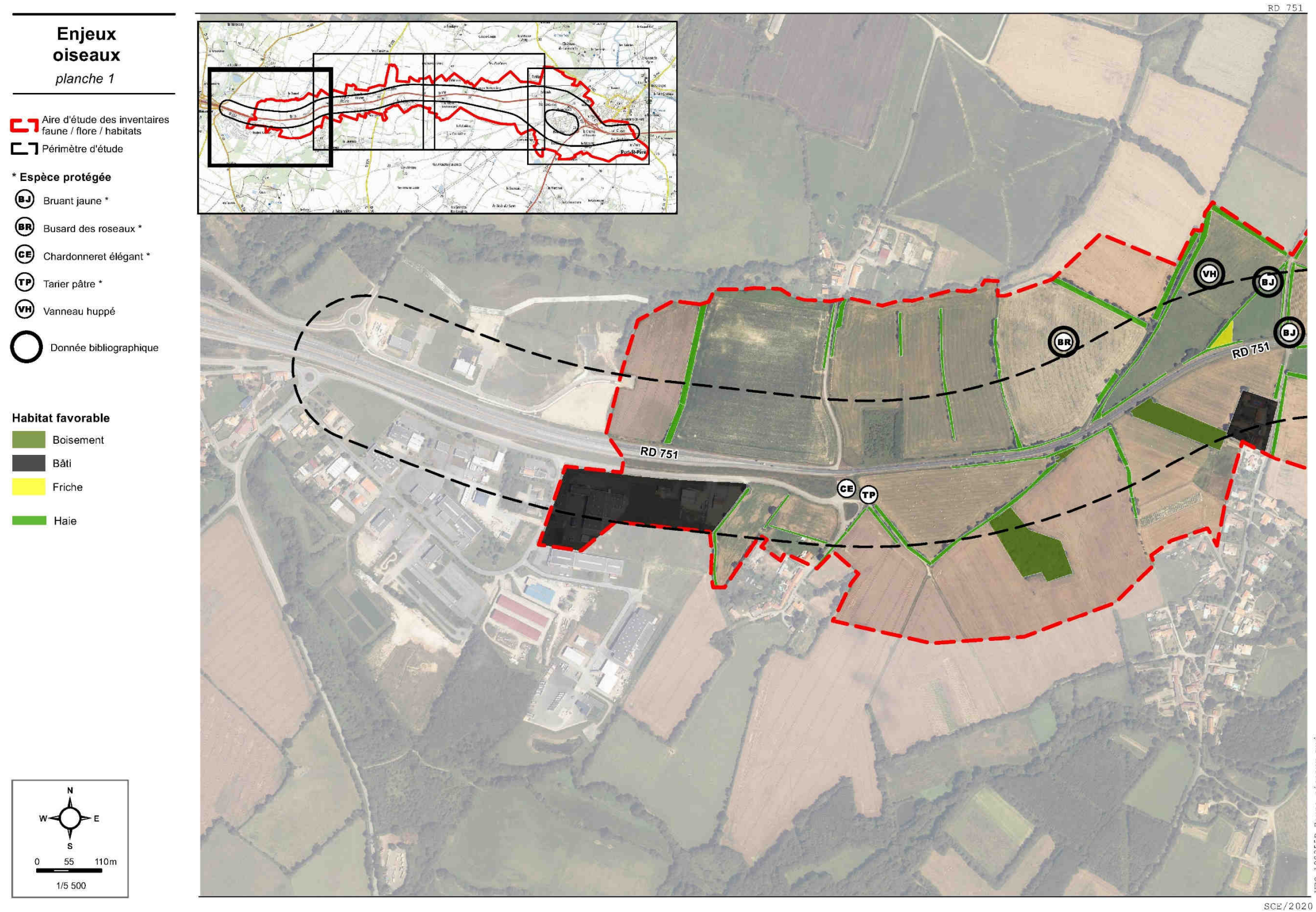


Figure 45 : Oiseaux et habitats favorables - planche 2

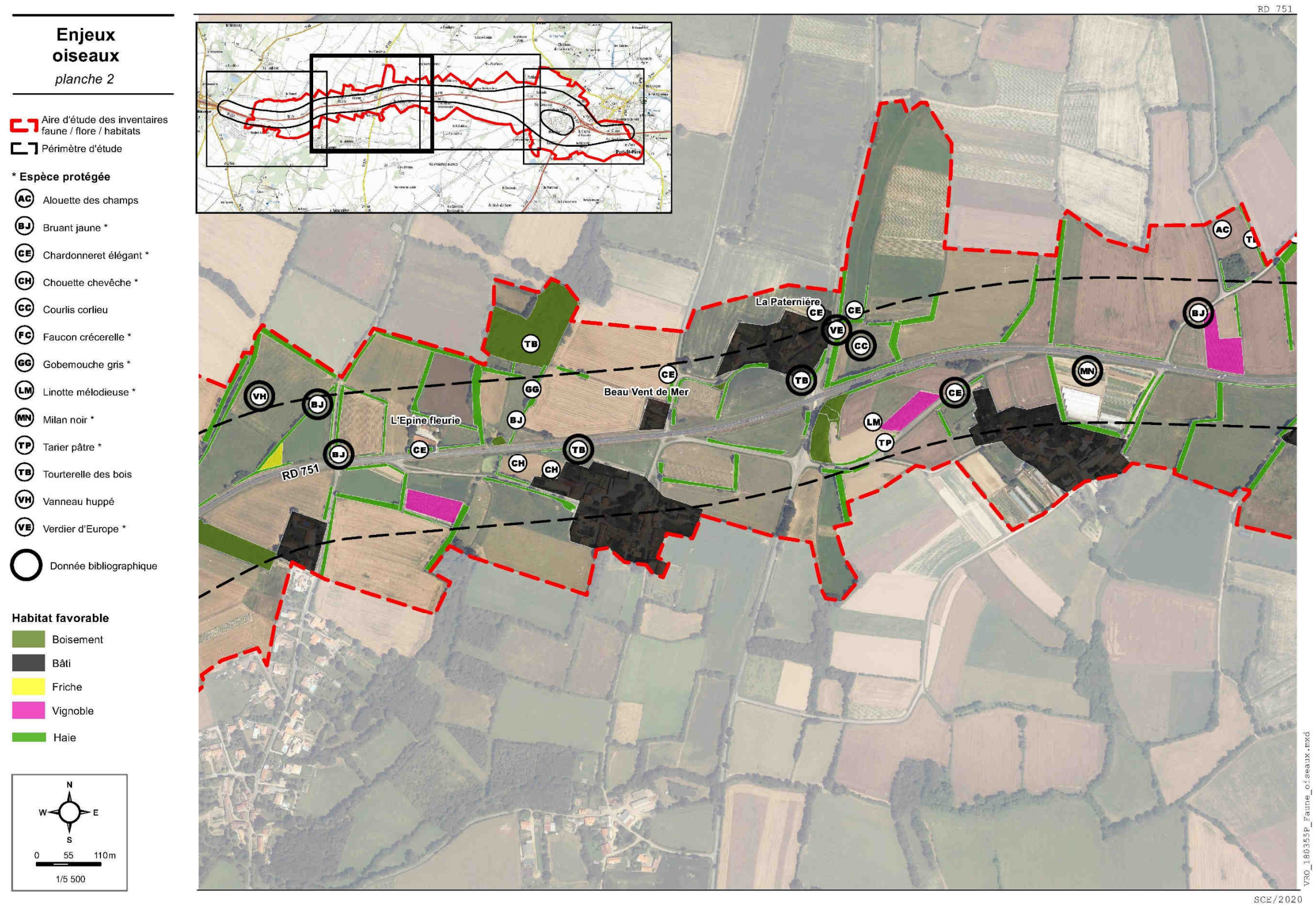


Figure 46 : Oiseaux et habitats favorables - planche 3

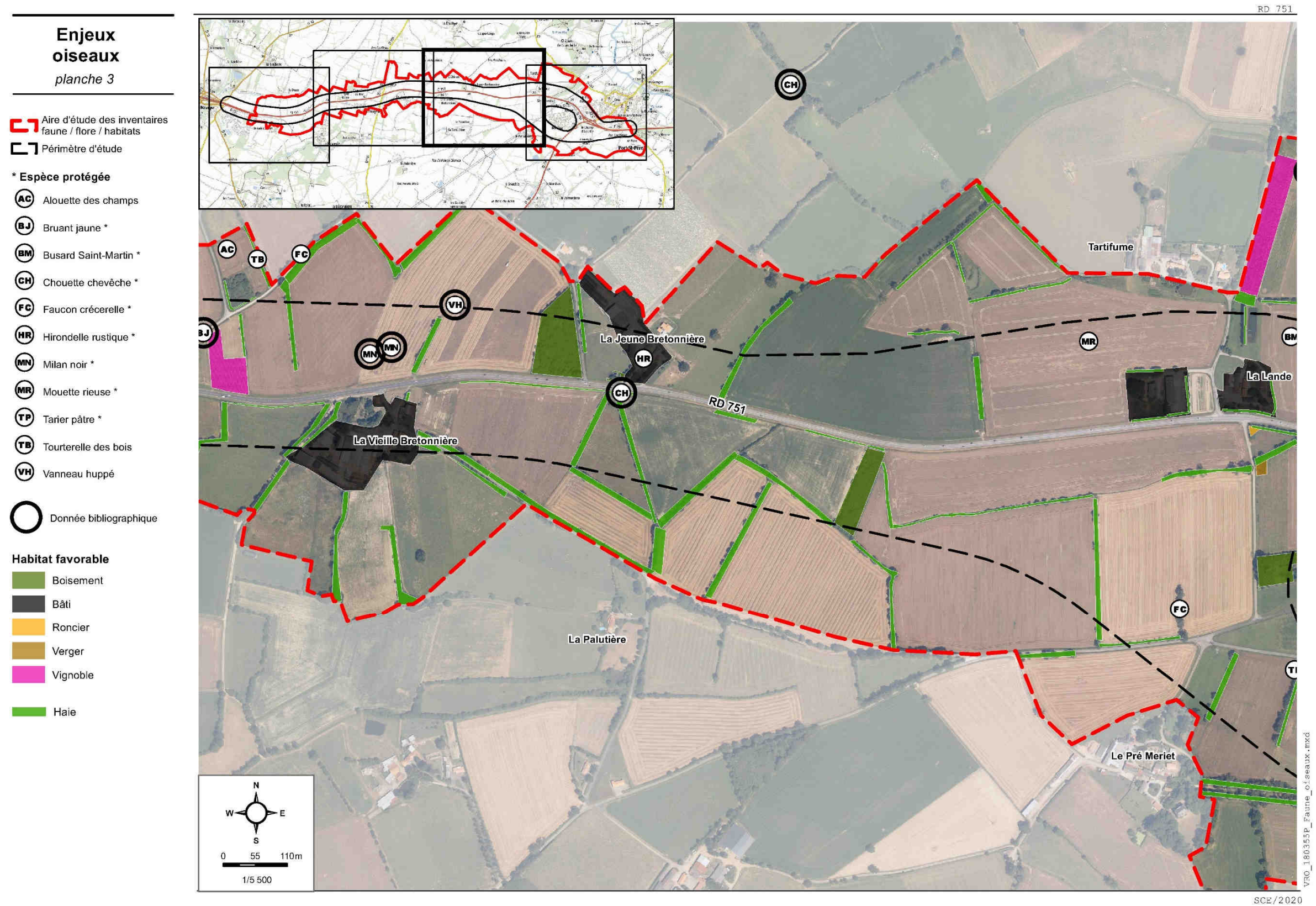
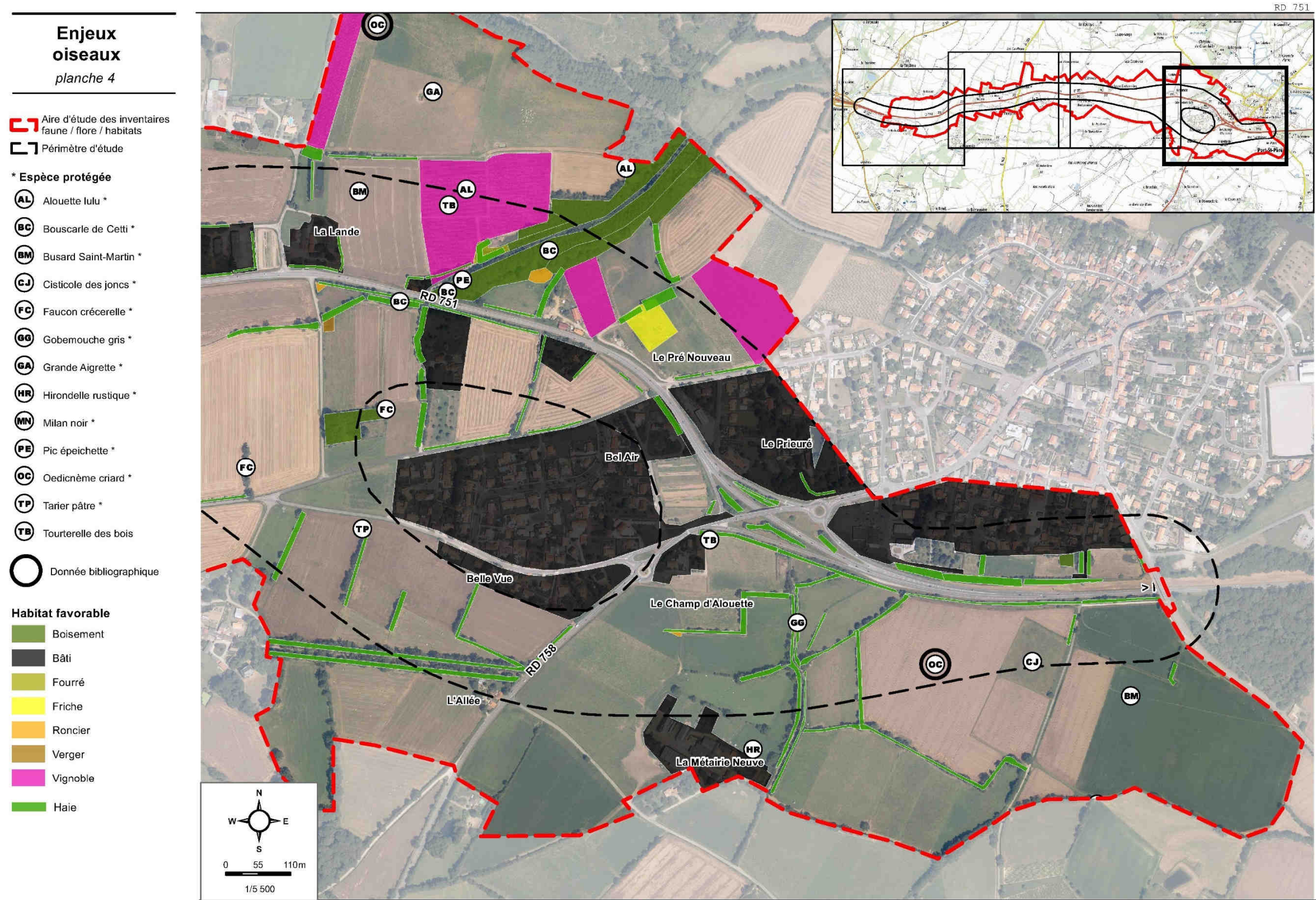


Figure 47 : Oiseaux et habitats favorables - planche 4



1.6.4.2. Amphibiens

► Données bibliographiques

La LPO mentionne une donnée de Rainette verte mais sans la localisation tandis que les données qualitatives récoltées par Biotope sont sensiblement identiques à celles de SCE.

► Données de terrain

Six espèces sont recensées lors des inventaires de terrain. Les amphibiens sont présents au niveau des sites de reproduction (mares et fossés) qui sont nombreux et répartis de façon relativement homogène dans toute la zone d'étude. Certaines mares sont localisées à proximité immédiate de la RD751. Des individus ont également été observés en transit.

Toutes les espèces observées sont protégées et représentent un enjeu réglementaire. Pour certaines, seuls les individus sont protégés et pour d'autres, les individus et leurs habitats.

Il existe également un enjeu de conservation pour la Grenouille verte et la Rainette verte car elles sont quasi menacées d'extinction en France.

À noter que la Grenouille rieuse ne sera pas prise en compte dans le cadre de cette étude. En effet, la présence de la Grenouille rieuse en Loire-Atlantique est due, d'après une hypothèse largement acceptée par la communauté herpétologique (mais non prouvée), à des introductions volontaires ou accidentelles. Certains spécialistes la considèrent même comme une espèce invasive, polluant génétiquement et affaiblissant les populations de Grenouilles vertes indigènes. La Grenouille rieuse ne sera donc pas retenue comme une espèce patrimoniale dans cette étude.

Les espèces suivantes sont les espèces à enjeu réglementaire et/ou à enjeu de conservation recensées lors des inventaires.

Crapaud épineux

Espèce commune présente partout en Loire-Atlantique. Il vit dans les bois de feuillus, le bocage, les jardins et les lieux incultes et se reproduit dans les mares, fossés et bords d'étangs.

Six observations sont enregistrées pour le Crapaud épineux.



©SCE



©SCE

Grenouille agile

Espèce très commune, notamment dans les secteurs peu dégradés (remembrements). Elle fréquente les milieux forestiers et bocagers, ainsi que les prairies humides, les bords d'étangs, les mares et les ruisseaux. Si l'espèce ne semble pas tellement exigeante quant à la qualité de ses sites de reproduction, ces derniers ont cependant un point commun : ils sont temporaires et impropres aux poissons.

La Grenouille agile est, étonnamment, essentiellement notée dans le quart ouest de la zone d'étude avec cinq observations sur sept réparties dans les secteurs du Bois Guibert et de l'Épine fleurie.

Grenouille verte

L'espèce possède une amplitude écologique très large. Tous les points d'eau, même légèrement saumâtres sont susceptibles d'être colonisés.

La Grenouille verte est très bien représentée sur la zone d'étude avec plusieurs dizaines de contacts. On la retrouve dans les mares mais également quelques fossés et le vallon.



©Wikimedia Commons – Helge Busch-Paulik



©SCE

Rainette verte

La Rainette verte est une espèce commune en France. Elle aime les zones ensoleillées à température élevée et se rencontre souvent dans la strate arbustive. Elle affectionne la végétation luxuriante des milieux humides et peut s'accommoder de secteurs légèrement saumâtres pour pondre ses œufs.

L'espèce est notée à cinq reprises dont deux sur la zone d'étude avec une observation d'au moins 10 mâles chanteurs au sud de « l'Épine fleurie », ce qui n'est pas anecdotique au regard du statut d'espèce quasi menacée d'extinction en France.

Triton palmé

L'une des espèces les plus communes du département. Ce triton hiberne dans la litière ou dans l'eau et se reproduit dans tous types de milieux aquatiques à condition qu'il n'y ait pas de poisson.

Le Triton palmé est essentiellement contacté sur la moitié ouest de la zone d'étude.



©SCE

Enjeu fort

Les amphibiens sont présents sur toute la zone d'étude. Ils fréquentent les milieux aquatiques pour se reproduire mais également les prairies pour se nourrir et les boisements, les haies et les fourrés pour passer l'hiver. L'ensemble de ces habitats est indispensable pour que ces espèces puissent accomplir leur cycle de vie. Les infrastructures routières représentent bien souvent une épreuve, parfois mortelle, pour ces animaux. Les cinq espèces présentées sont protégées par la loi (individus et/ou habitats), deux sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats (la Grenouille agile et la Rainette verte) et deux sont quasi menacées d'extinction en France (la Grenouille verte et la Rainette verte).

Tableau 23 : Liste des amphibiens recensés

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire			Statut de conservation			
		DH An2	DH An4	PN	LR France	LR PdL	ZNIEFF	Priorité régionale
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	-	-	Ar3	-	-	-	-
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	-	X	Ar2	-	-	-	-
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	-	-	Ar3	-	-	-	-
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	-	-	Ar5	NT	-	-	-
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	-	X	Ar2	NT	-	-	-
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	-	-	Ar3	-	-	-	-

en gras, les espèces à enjeu de conservation

Légende des statuts

CR en danger critique d'extinction, **EN** en danger d'extinction, **VU** vulnérable à l'extinction, **NT** quasi menacée d'extinction

DH An2 : Annexe 2 de la Directive européenne dite "Habitats" (1992//43/CE) : espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la désignation de ZSC.

DH An4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite "Habitats" (1992//43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Protection nationale, **article 2** : sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce, **article 3** : sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, **article 5** : sont interdits la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)

LR France : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015)

Ex_Env : espèce exogène envahissante (arrêté du 14/02/2018)

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte. (EP)= nouveau plan en préparation

LR PdL : Liste Rouge Pays de la Loire (Marchadour B., 2010)

ZNIEFF PdL : espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF(DREAL Pays de la Loire, 2018)

Priorité régionale : espèces prioritaires en Pays de la Loire (MARCHADOUR B. & SECHET E., 2008) : **élevée** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité importante, **très élevée** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité très importante.

Figure 48 : Amphibiens et habitats favorables - planche 1

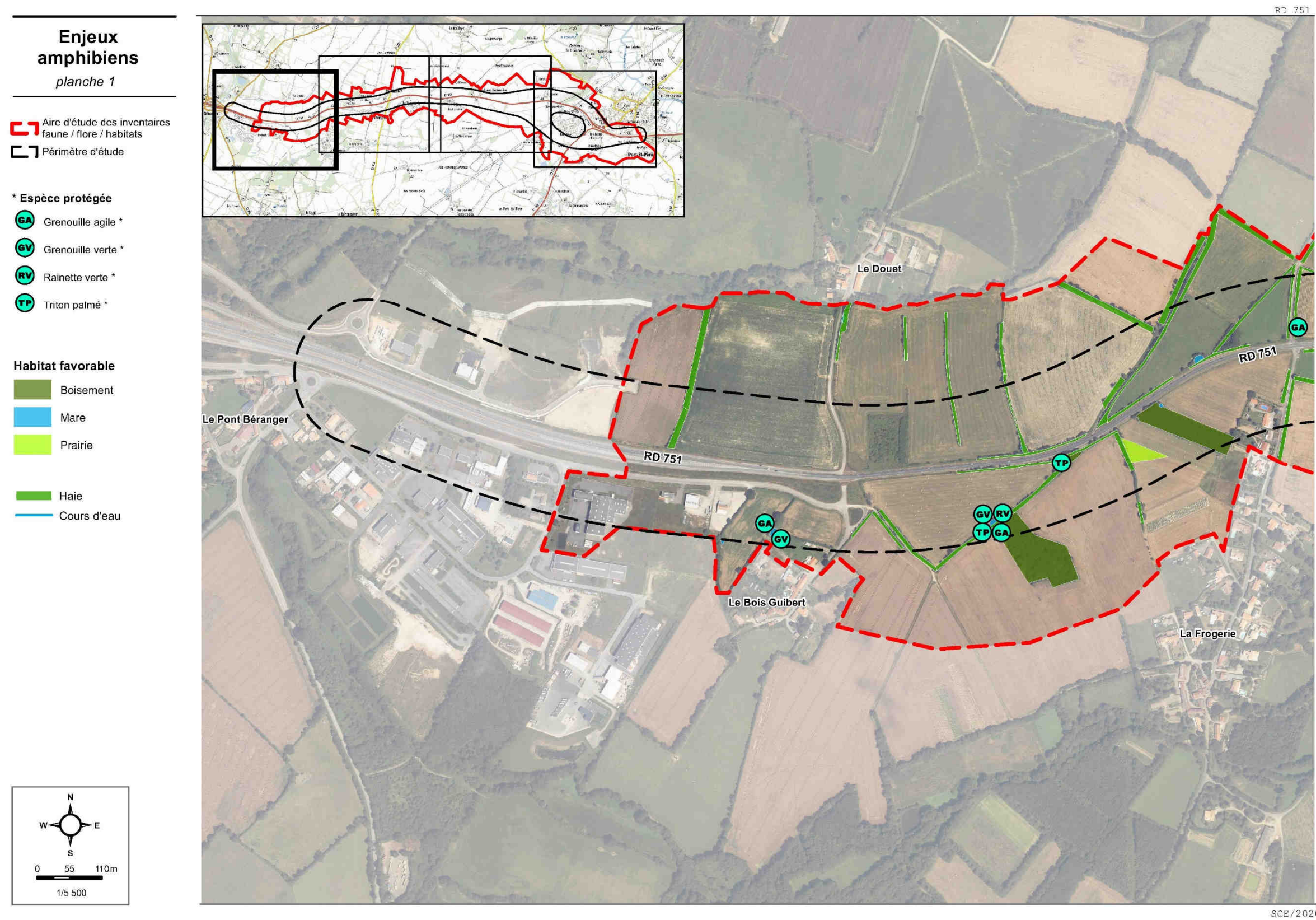


Figure 49 : Amphibiens et habitats favorables - planche 2

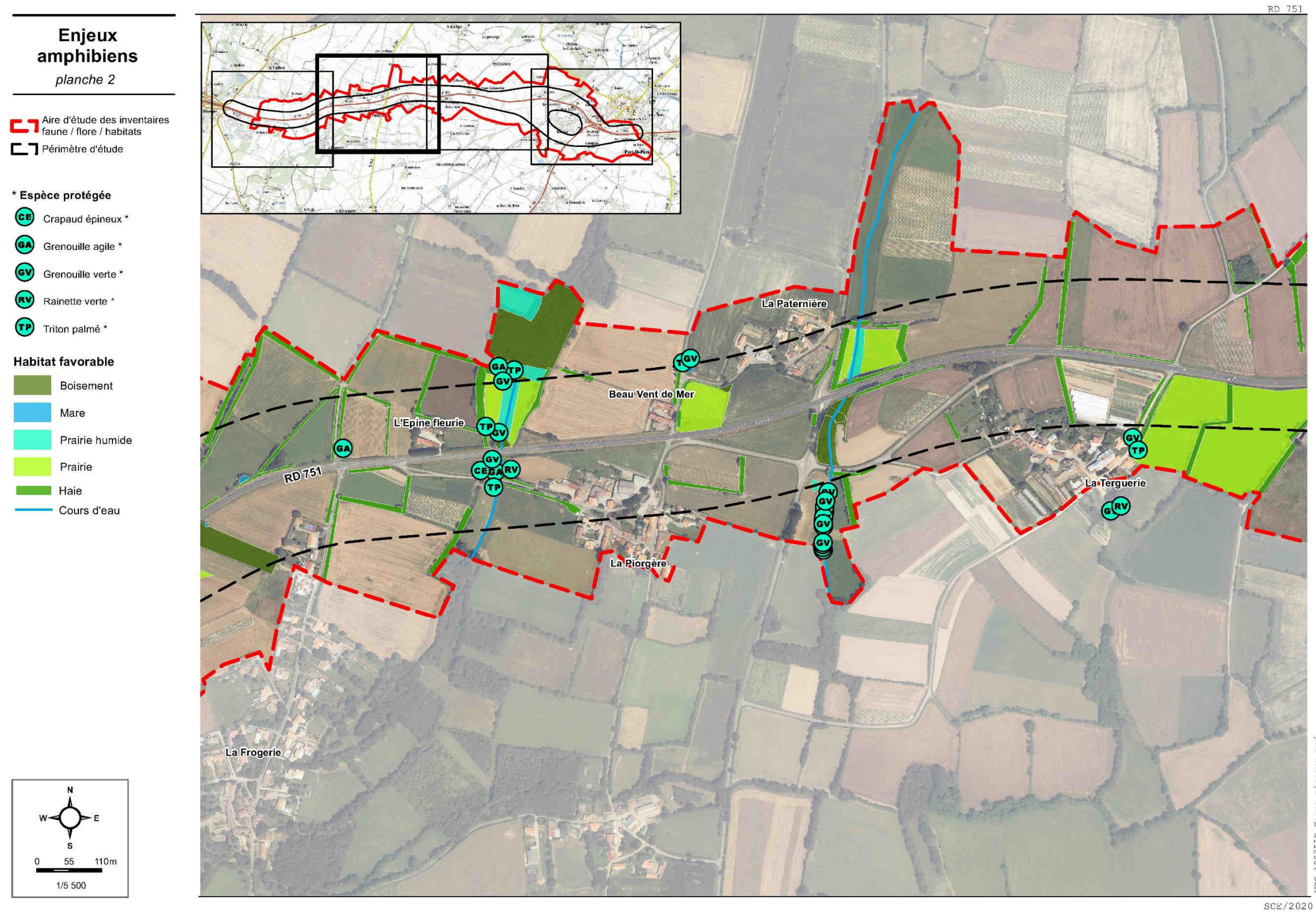
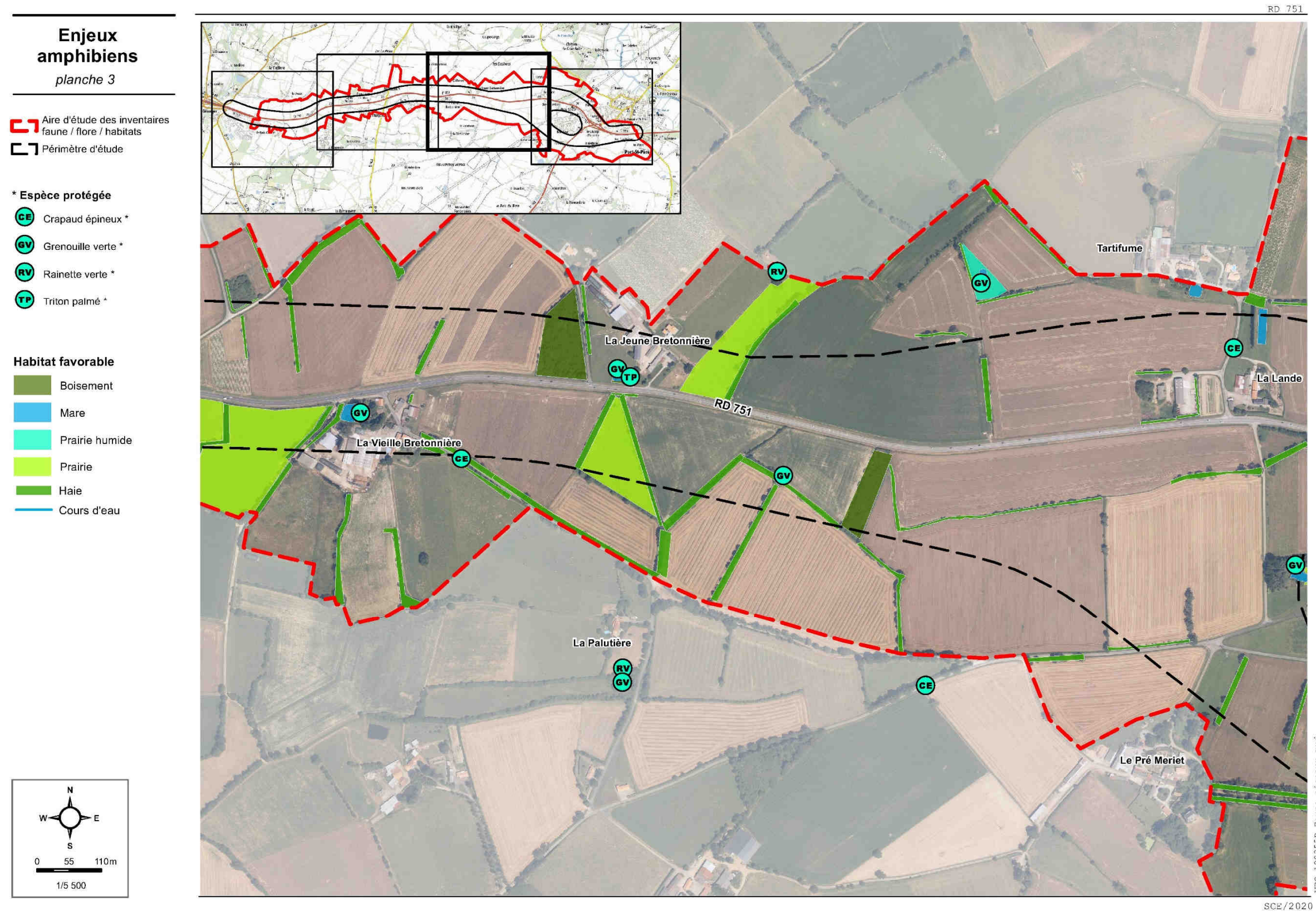


Figure 50 : Amphibiens et habitats favorables - planche 3



1.6.4.3. Reptiles

► Données bibliographiques

Le document de la LPO ne comprend pas de données de reptiles.
L'étude réalisée par Biotope recense six espèces, identiques à celles recensées par SCE.

► Données de terrain

Plusieurs plaques d'insolation ont été installées sur la zone d'étude et plusieurs transects ont été effectués permettant de recenser six espèces, toutes protégées.

Les espèces suivantes sont les espèces à enjeu réglementaire et/ou à enjeu de conservation recensées lors des inventaires.

Couleuvre d'Esculape

Cette couleuvre fréquente les coteaux rocheux, les prairies, les bois et leurs lisières, les talus... Elle se rencontre souvent sous des objets déposés sur le sol (tôle, bâche, tas de pierres, tas de bois... Capable de grimper dans les arbres, cette couleuvre se rencontre aussi sous les toitures des bâtiments et les murs recouverts de lierre.

Un seul contact avec l'espèce est enregistré, en lisière est du vallon.



©SCE, hors site



©Wikimedia Commons – Vit Kršul

Couleuvre helvétique

Espèce commune, la Couleuvre helvétique affectionne les lieux humides de types marais, abords de cours d'eau, étangs et mares mais aussi le bocage (talus, haies, lisières et clairières des bois) et même les anciennes voies ferrées.

Un seul contact sur la zone d'étude au bord d'une mare près de la « Vieille Bretonnière ».



©SCE, hors site

Lézard à deux raies

Reptile très commun, le Lézard à deux raies dépend du couvert végétal épais de ces habitats : pied de haies, lisières, clairières, talus, ronciers, landes et dunes. L'espèce affectionne une végétation basse piquante fournie où il peut se réfugier rapidement en cas de danger.

Il existe **29 contacts** de l'espèce. Il est probable que l'espèce soit présente sur l'ensemble de la zone d'étude, avec des disparités de densité selon les secteurs.



©SCE, hors site

Lézard des murailles

Reptile très commun, le Lézard des murailles est très souple dans le choix de son habitat, vivant aussi bien en milieu naturel qu'en milieu anthropisé et appréciant les milieux ouverts (rocailles, vieux murs, voies de chemin de fer, bocages).

Pas moins de **35 contacts** de Lézard des murailles sont enregistrés sur la zone d'étude. Le centre de cette dernière n'enregistre pas d'observation mais tout comme le Lézard à deux raies, il est fortement probable que l'espèce soit présente sur l'ensemble de la zone d'étude, avec des disparités de densité selon les secteurs.

Orvet fragile

Cette espèce commune colonise une grande variété d'habitats : talus, haies, broussailles, lisière des bois, rocaille, carrières, voies ferrées, landes sèches, abords des marais et cours d'eau, jardins, friches industrielles...

Sur la zone d'étude, **trois observations** sont enregistrées : deux au lieu-dit « l'Épine fleurie » et une près du vallon.



©SCE, hors site



©SCE

Vipère aspic

Cette vipère, absente du quart nord du pays, se retrouve dans une multitude d'habitats bien exposés avec peut-être une préférence pour les lisières des boisements, les haies et les voies ferrées. Elle peut, à l'occasion, se rencontrer dans des milieux humides voire au bord de l'eau.

Quatre données pour cette espèce : une issue de la bibliographie et localisée en lisière d'un boisement près du lieu-dit « la Jeune Bretonnière » et trois données de terrain, dans la peupleraie au sud de la Paternière, au pied d'un roncier près du Pré Nouveau et en lisière est du vallon.

Enjeu modéré Les contacts sont nombreux mais deux espèces, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles, sont à l'origine de près de 90% des données. Ces deux lézards représentent un enjeu réglementaire du fait de leur protection nationale mais l'enjeu écologique est faible à modéré du fait de leur large répartition et représentation. La Couleuvre helvétique liée aux milieux humides et la Couleuvre d'Esculape, toutes deux protégées doivent inciter à l'attention bien que faiblement représentées. Enfin la présence de la Vipère aspic, menacée d'extinction dans les Pays de la Loire et dont la priorité de conservation est élevée dans la région, est un enjeu fort qui plus est à l'échelle du projet.

Tableau 24 : Liste des reptiles recensés

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire			Statut de conservation			
		DH An2	DH An4	PN	LR France	LR PdL	ZNIEF F	Priorité régionale
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	-	X		-	-	-	-
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	-	X	Ar2	-	-	X	-
Couleuvre helvétique	<i>Natrix natrix</i>	-	-	Ar2	-	-	-	-
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	-	X	Ar2	-	-	-	-
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	-	Ar3	-	-	-	-
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	-	-	Ar4 (part.)	-	VU	X	élevée

en gras, les espèces à enjeu de conservation

Légende des statuts

CR en danger critique d'extinction, **EN** en danger d'extinction, **VU** vulnérable à l'extinction, **NT** quasi menacée d'extinction

DH An2 : Annexe 2 de la Directive européenne dite "Habitats" (1992//43/CE) : espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la désignation de ZSC.

DH An4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite "Habitats" (1992//43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Protection nationale, **article 2** : *sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce*, **article 3** : *sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs*, **article 4** : *sont interdits la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)*

LR France : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015)

Ex_Env : espèce exogène envahissante (arrêté du 14/02/2018)

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un *plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable*. / *Période couverte. (EP)= nouveau plan en préparation*

LR PdL : Liste Rouge Pays de la Loire (Marchadour B., 2010)

ZNIEFF PdL : espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF (DREAL Pays de la Loire, 2018)

Priorité régionale : espèces prioritaires en Pays de la Loire (MARCHADOUR B. & SECHET E., 2008) : **élevée** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité importante, **très élevée** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité très importante.

Figure 52 : Reptiles et habitats favorables - planche 1

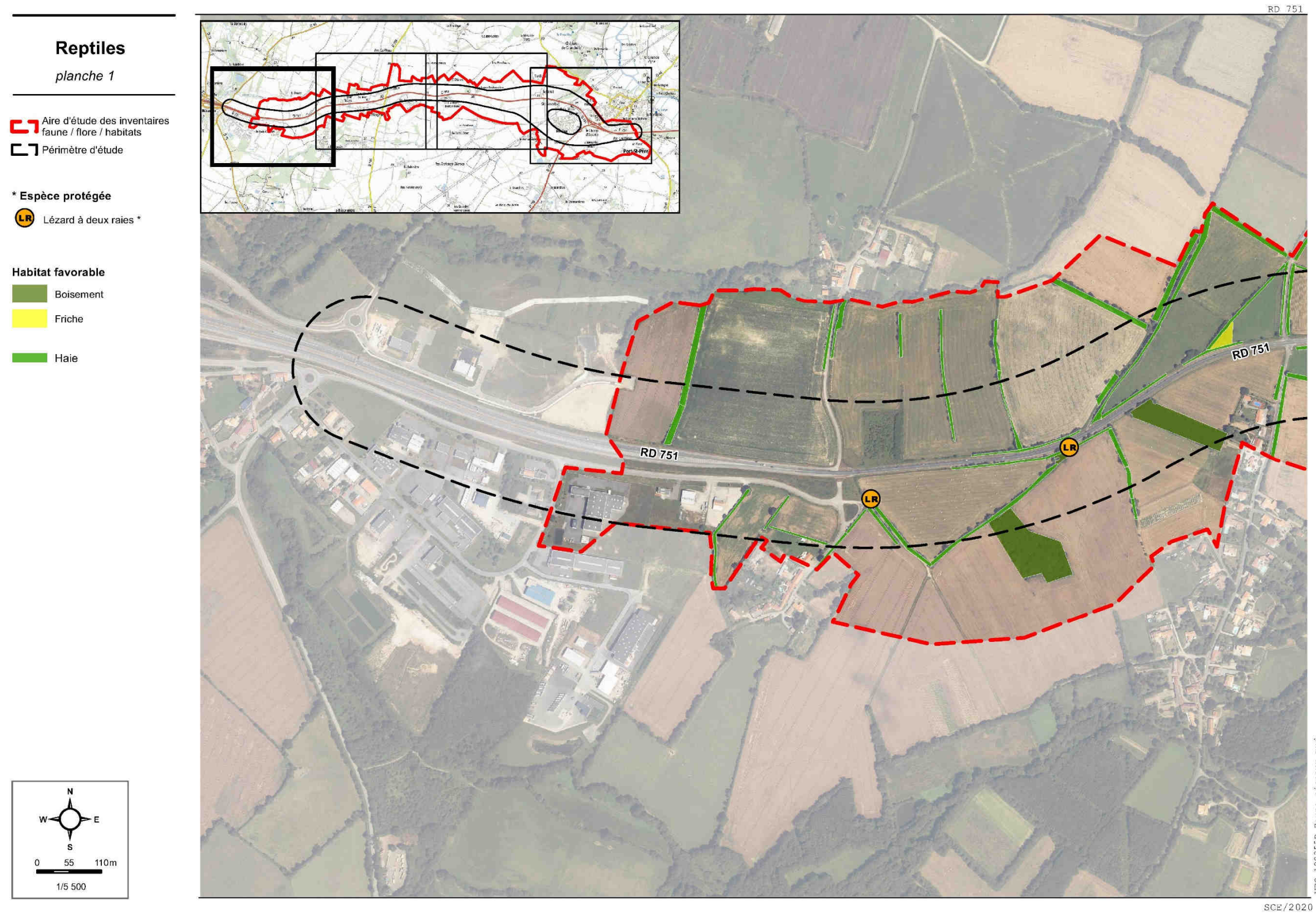


Figure 53 : Reptiles et habitats favorables - planche 2

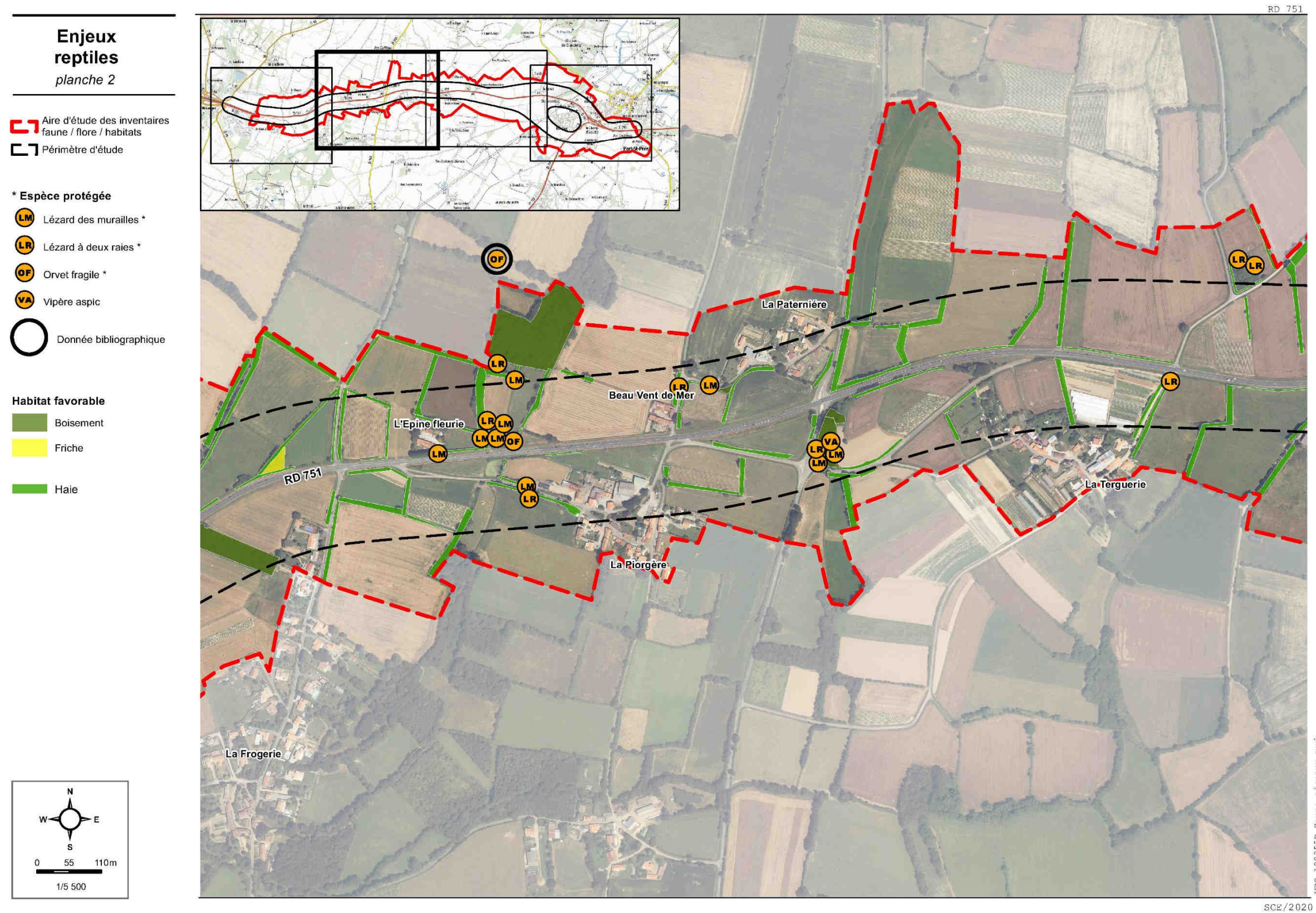
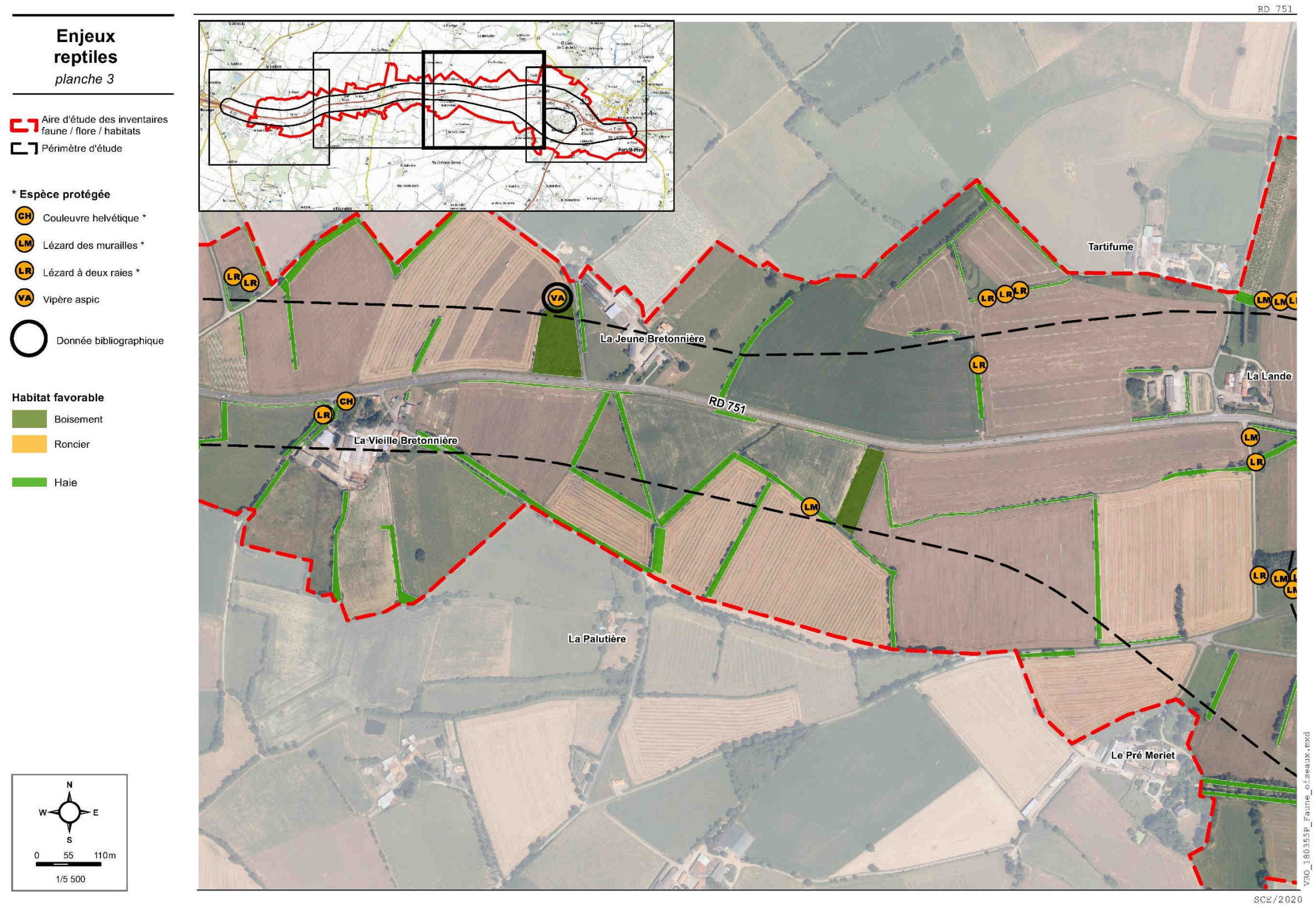


Figure 54 : Reptiles et habitats favorables - planche 3



1.6.4.4. Mammifères

1.6.4.4.1. Mammifères hors chauves-souris

► Données bibliographiques

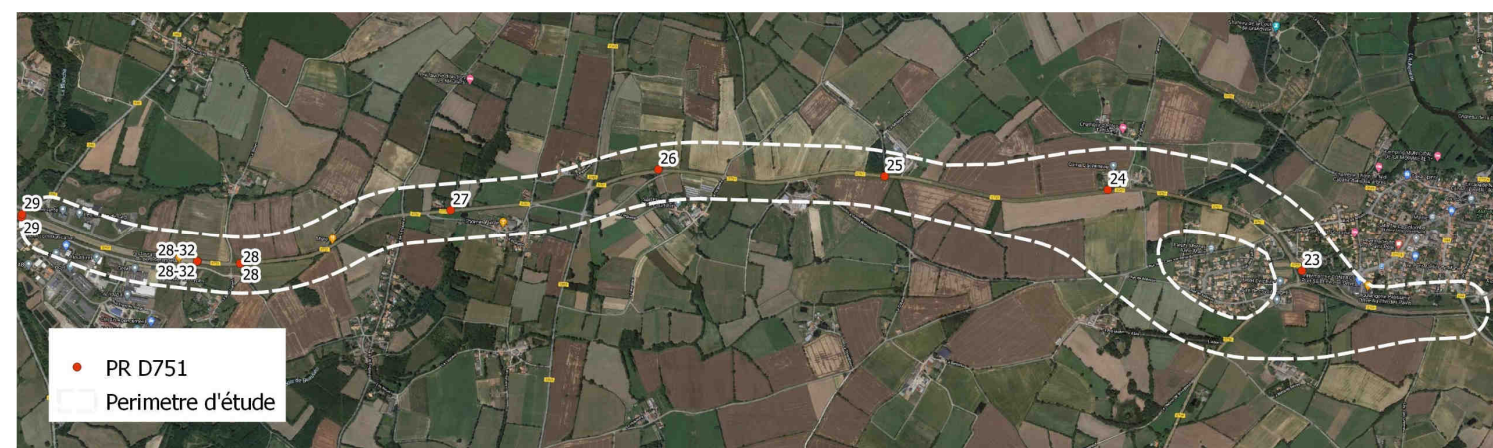
Les données fournies par la LPO concernent des cas de collisions routières avec les mammifères. Elles permettent de considérer la présence d'espèces non recensées lors des inventaires de terrain (Blaireau européen, Fouine, Hérisson d'Europe, Martre des pins) et de mettre en évidence l'impact du trafic routier sur les animaux.

La LPO fait aussi état de deux données de Genette commune hors zone d'étude mais qu'il convient d'avoir à l'esprit étant donné la responsabilité élevée de la région pour la bonne conservation de l'espèce. L'étude de Biotope quant à elle, n'apporte pas beaucoup plus d'éléments si ce n'est le cas d'un cadavre sur la RD751 de Putois d'Europe, espèce quasi menacée d'extinction en France, sans que la localisation ne soit connue.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a fourni des données sur les collisions avec des véhicules sur la période 2015-2020. Des collisions ont été enregistrées à l'ouest de la section (chevreuil, sanglier et blaireau). L'échangeur de Pont-Béranger marque une rupture importante du corridor écologique qu'est le cours d'eau de la Blanche (et ses ripisylves). Les collisions n'ont certes pas toutes été enregistrées au pied de l'échangeur mais cette rupture de corridor pousse peut-être les animaux à trouver un point plus propice au franchissement de la route et donc à se déplacer le long de celle-ci.

DATE	HEURE	ANNEE	COMMUNE	Axe		PR	ANIMAUX
05/09/2020	22:23	2020	Port-Saint-Père	Saint-Léger-les-Vignes	Port-Saint-Père	22	Chevreuil
12/09/2020	10:23	2020	Port-Saint-Père	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	23	Sanglier
09/09/2020	20:02	2020	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Port-Saint-Père	27	Renard
01/01/2020	00:13	2020	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	28	Sanglier
30/01/2020	23:14	2020	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Nantes	Pornic	28	Sanglier
11/02/2020	06:24	2020	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	28	Sanglier
07/06/2020	21:48	2020	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Chaumes-en-Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons	29	Chevreuil
27/02/2015	21:12	2015	Port-Saint-Père	Saint-Léger-les-Vignes	Port-Saint-Père	22	Sanglier
17/10/2019	23:16	2019	Port-Saint-Père	Saint-Léger-les-Vignes	Port-Saint-Père	22	Sanglier
23/03/2016	23:06	2016	Port-Saint-Père	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	23	Sanglier
12/12/2016	22:36	2016	Port-Saint-Père	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	23	Sanglier
29/01/2018	06:02	2018	Port-Saint-Père	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	24	Sanglier
12/04/2019	04:17	2019	Port-Saint-Père	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	25	Sanglier
02/10/2019	07:15	2019	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Port-Saint-Père	25	Sanglier
28/09/2017	21:40	2017	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Bouguenais	Saint-Hilaire-de-Chaléons	28	Sanglier

22/11/2017	20:32	2017	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Bouguenais	Saint-Hilaire-de-Chaléons	28	2 Sangliers
30/10/2018	18:36	2018	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	28	Sanglier
29/01/2019	21:47	2019	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Port-Saint-Père	Saint-Hilaire-de-Chaléons	28	Blaireau
24/05/2015	21:05	2015	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Chéméré	29	Marcassin
09/02/2019	00:41	2019	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Nantes	Pornic	29	Sanglier

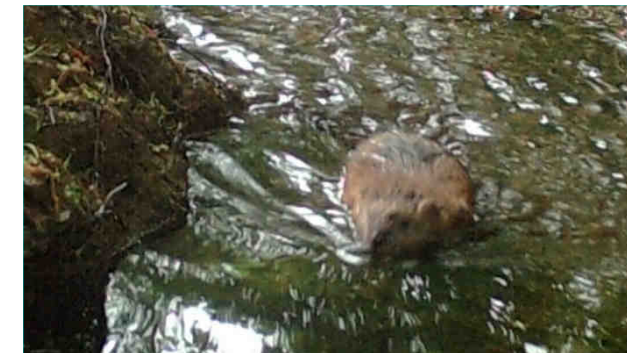


► **Données de terrain**

Cinq pièges-photos ont été installés sur le site dont trois dans le vallon. Certaines espèces étaient ciblées : le Campagnol amphibie, la Genette commune et la Loutre d'Europe. Ces pièges ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces dont certaines n'auraient pu être recensées, ou difficilement, sans ces dispositifs (Rat musqué, Rat surmulot, Renard roux). Des empreintes ont été relevées permettant l'identification par exemple du Chevreuil européen et du Sanglier. Peu d'espèces ont été observées directement car elles sont très discrètes et ont souvent des mœurs nocturnes.

10 espèces ont été recensées sur le site.

Figure 56 : planche des mammifères photographiés au piège-photo



De gauche à droite et de bas en haut : Renard roux, Écureuil roux, Lapin de garenne, Sanglier, Chevreuil européen, Ragondin et Rat musqué.

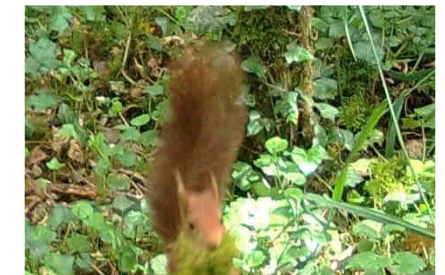
Les espèces suivantes sont les espèces à enjeu réglementaire et/ou à enjeu de conservation recensées lors des inventaires.

Écureuil roux

L'espèce est commune et présente une large répartition. Il fréquente les forêts, bois (surtout résineux), bocages, parcs et jardins.

La LPO mentionne un cadavre sur la RD751 (donnée non cartographiée).

L'écureuil est aussi photographié au sein du vallon.



©SCE



©Wikimedia Commons – Bernard Dupont

Genette commune

Cette espèce affectionne les secteurs rocheux escarpés et les boisements à fourrés denses. Le bocage est régulièrement occupé et la présence d'un point d'eau (rivière ou marais principalement) à proximité est une caractéristique presque permanente des zones de présence régulière de l'espèce.

La LPO mentionne l'espèce au nord-ouest du bourg de Port-Saint-Père (donnée cartographiée) et bien plus au sud de la zone d'étude près du parc « Planète Sauvage » (donnée non cartographiée).

Hérisson d'Europe

L'espèce est commune et présente une large répartition. Elle fréquente une grande diversité d'habitats : haies, ronciers, tas de bois à proximité de milieux ouverts (prairies, pelouses) et notamment en milieu périurbain.

La LPO mentionne sept cadavres de hérisson (données non cartographiées). C'est l'espèce la plus impactée sur la RD751.



©Wikimedia Commons – Michael Gäbler



©SCE

Lapin de garenne

Le Lapin de garenne affectionne les milieux avec des zones de couverts (ronciers, landes, haies) et des zones d'alimentation (prairies rases, cultures), le tout sur un terrain lui permettant de creuser son terrier. Son activité se déroule au crépuscule et la nuit. Contrairement à l'impression que renvoie l'espèce, son statut de conservation n'est pas bon. Les principales causes qui pèsent sur le devenir de l'espèce sont liés à l'évolution de son habitat (disparition, morcellement, fermeture) et à des maladies telle la myxomatose.

Toutes les observations sont situées à l'est de la zone d'étude près du « Champ de l'Alouette » et de la « Métairie Neuve ». L'espèce est aussi observée au sud du vallon.

Putois d'Europe

Le putois exploite une grande variété d'habitats mais évite les grands massifs forestiers et les plaines céréalières, préférant les milieux semi-ouverts. Il a une prédilection pour les lieux humides (abords des rivières et étangs, marais, prés et bois humides et pour le bocage en bon état de conservation (haies, lisières et bois clairs).

Un cadavre est retrouvé sur la RD751 par Biotope le 16 juillet 2010 (donnée non cartographiée).



©Wikimedia Commons – Peter Trimming

Enjeu modéré Les mammifères sont des animaux discrets et leur mise en évidence sur un territoire n'est pas toujours aisée et passe par la récolte d'indices qui s'avère souvent chronophage. Leur présence est probablement plus marquée que les résultats ne le laissent suggérer.

Les données fournies par la LPO mettent en évidence la présence de trois espèces protégées : l'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe. Les données de Biotope mentionnent la présence du Putois d'Europe, espèce protégée, tandis que les inventaires de terrain révèlent la présence de l'Écureuil roux, espèce protégée, et du Lapin de garenne, espèce menacée.

1.6.4.4.2. Chauves-souris

► Données bibliographiques

Le document de la LPO ne comprend pas de données de chauves-souris. Quant à celui de Biotope il fait état de huit espèces, toutes recensées dans les inventaires 2018 par O-GEO.

► Données de terrain

La phase de terrain a été réalisée par la société O-GEO, spécialisée dans l'étude des chauves-souris. Les éléments qui suivent sont issus du rapport fourni par O-GEO dont l'intégralité est présentée en annexe. L'ensemble de l'activité par espèce et par saison est développé dans ce même rapport. SCE a relevé les arbres favorables aux chauves-souris, c'est-à-dire ceux qui offrent des cavités, des bourrelets, des fissures ou encore des loges de pics. Ces arbres sont des gîtes potentiels.

Figure 57 : Localisation des points d'écoute

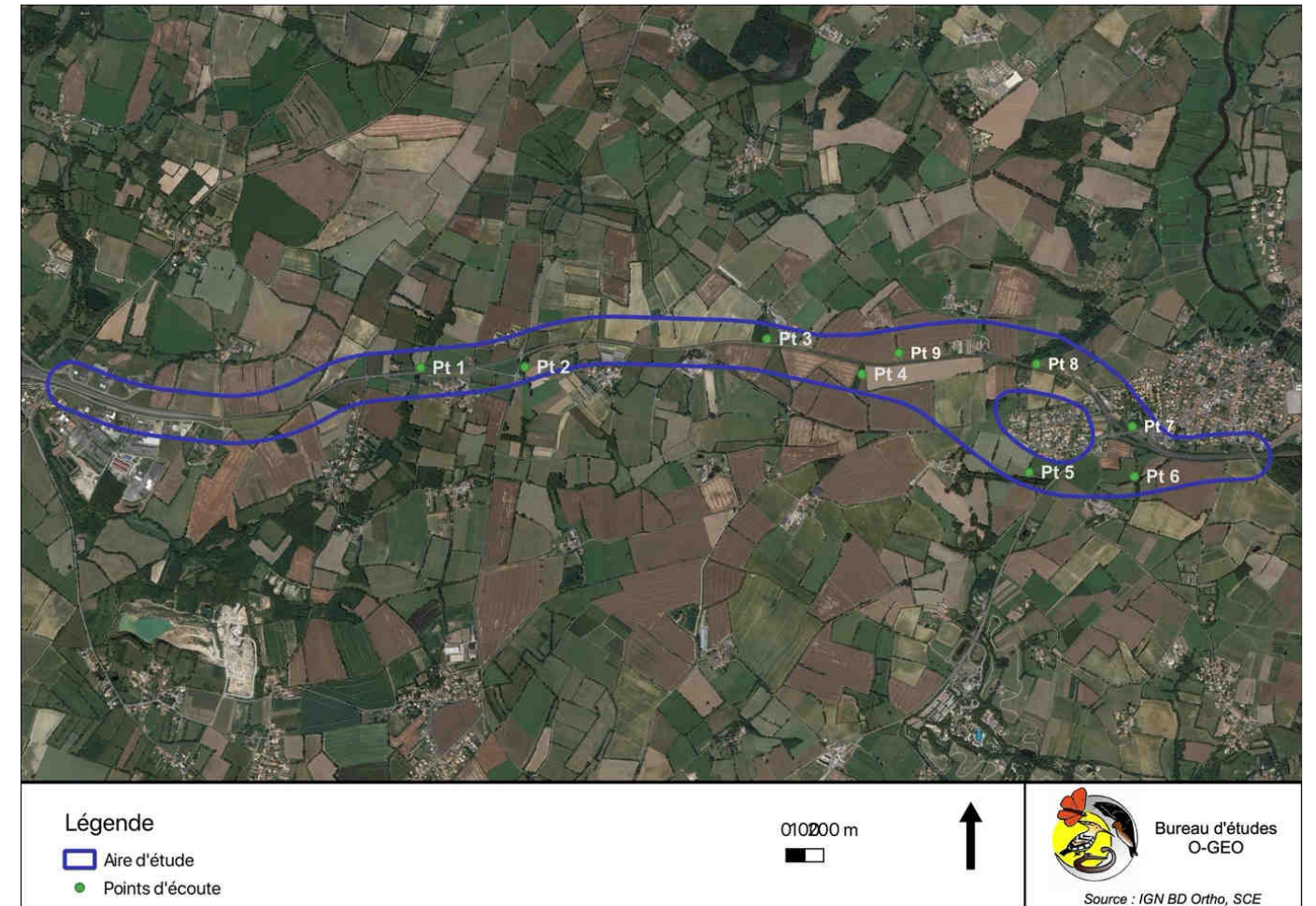
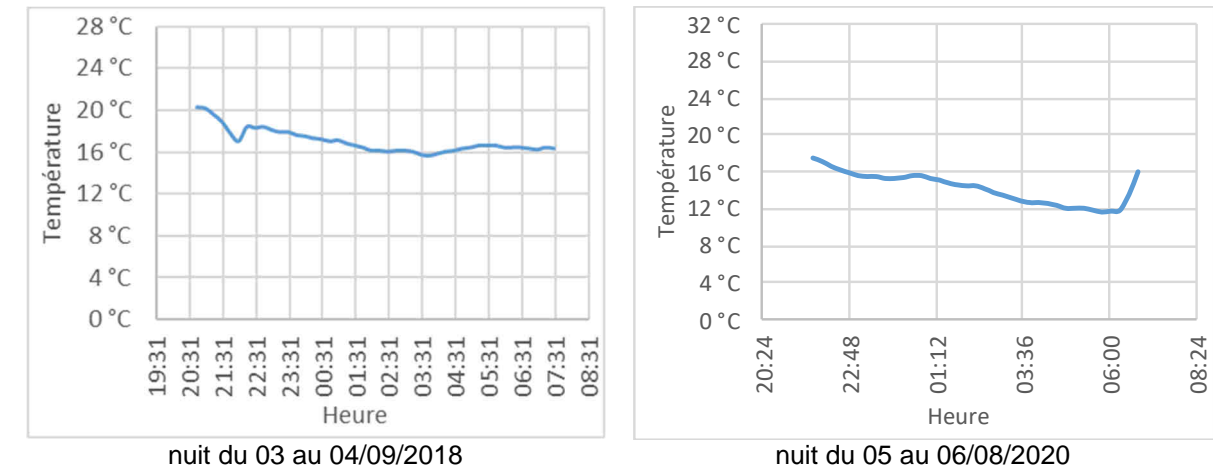
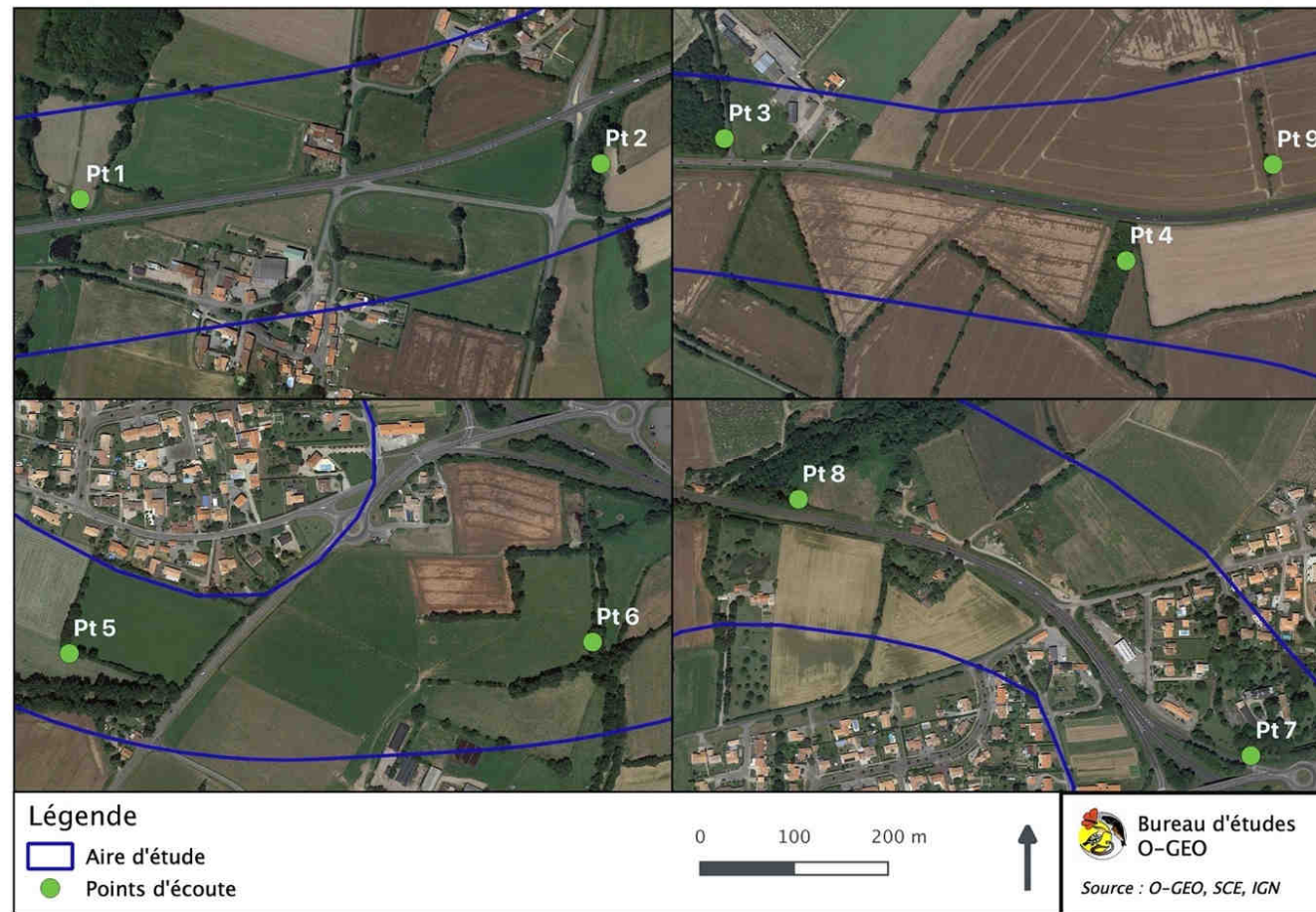


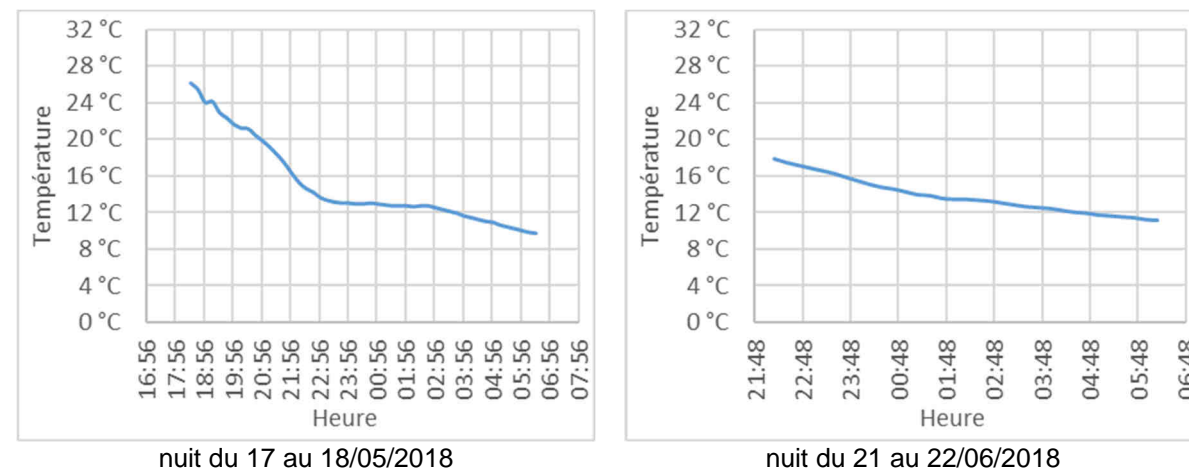
Figure 58 : Situation des points d'écoute dans leur environnement proche



Au total, 15 espèces de Chiroptères sont répertoriées :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ■ Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber - 1774) |
| ■ Pipistrelle de Kuhl | <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl - 1817) |
| ■ Pipistrelle de Nathusius | <i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius - 1839) |
| ■ Sérotine commune | <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber - 1774) |
| ■ Noctule de Leisler | <i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl - 1817) |
| ■ Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> (Schreber - 1774) |
| ■ Murin de Daubenton | <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl - 1817) |
| ■ Murin d'Alcathoe | <i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller - 2001 |
| ■ Murin à moustaches | <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl - 1817) |
| ■ Murin à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy - 1806) |
| ■ Murin de Natterer | <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl - 1817) |
| ■ Barbastelle d'Europe | <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber - 1774) |
| ■ Oreillard gris | <i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer - 1829) |
| ■ Oreillard roux | <i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus - 1758) |
| ■ Grand Rhinolophe | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber - 1774) |

Figure 59 : Évolution de la température au cours de la nuit

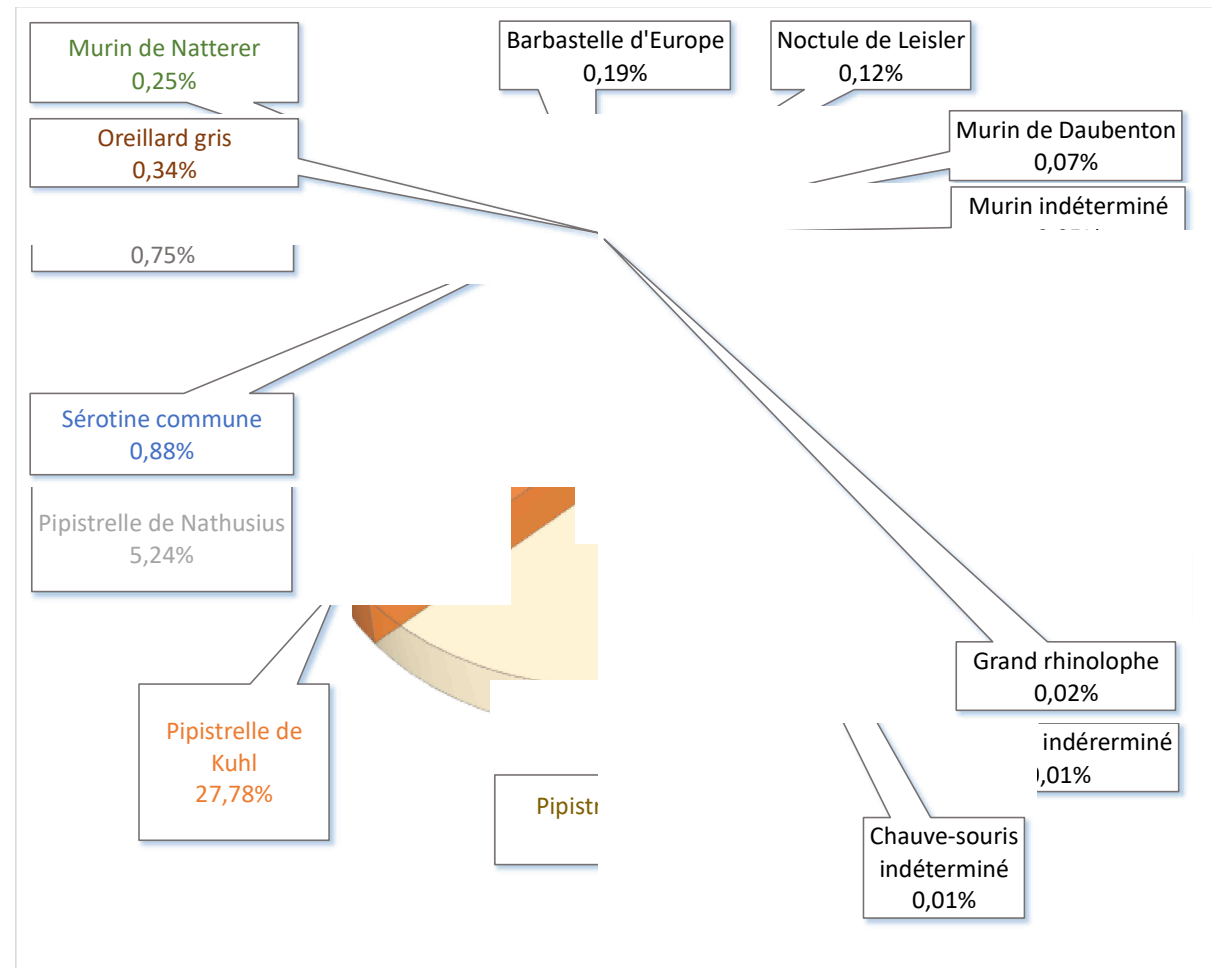


Les caractéristiques de certains signaux n'étaient pas suffisamment discriminantes pour distinguer les espèces au sein du genre *Plecotus* (Oreillard), du genre *Myotis* (Murin) et au sein du groupe des Nyctaloïdes (Noctules et Sérotine commune). Un signal acoustique n'a aussi pas été reconnu par son caractère atypique : signal de quelques millisecondes débutant en quasi-fréquence constante et se terminant en fréquence modulée, autour de 70 kHz. Le Murin de Daubenton produit ce type de signal mais à des fréquences nettement inférieures.

Tableau 25 : Nombre de contacts par point et par session pour chaque espèce de chauve-souris

Famille	Nom vernaculaire	Pt 1			Pt 2			Pt 3			Pt 4		Pt 5			Pt 6			Pt 7			Pt 8			Pt 9			Total général
		2018-05-17	2018-06-21	2018-09-03	2018-05-17	2018-06-21	2018-09-03	2018-05-17	2018-06-21	2018-09-03	2018-05-17	2018-06-21	2018-05-17	2018-06-21	2018-09-03	2018-05-17	2018-06-21	2018-09-03	2020-05-05	2020-06-02	2020-08-05	2020-05-05	2020-06-02	2020-08-05	2020-05-05	2020-06-02	2020-08-05	
Vespertilionidae	Pipistrelle commune	2	29	165	27	46	34	34	49	733	23	15	369	819	27	628	1318	1174	53	132	112	121	97	4	29	201	55	6296
	Pipistrelle de Kuhl	8	9	26	13	17	22	65	4	55	18	1	316	825	8	76	42	87	52	142	17	30	83	3	9	814	22	2764
	Pipistrelle de Nathusius	2		14		2	10	2	4		2		27	11		248	172	7	3		3		7	1	1	5		521
	Noctule commune												2	7		4			1	1		3	9	8	53			88
	Sérotine commune				14			7			1		3			4			3		1	2	14		38		1	88
	Noctule de Leisler													3									7	1	1			12
	Nyctaloïde	1					2																					3
	Murin de Natterer																				3		2		20			25
	Murin à moustaches	2			3				1		1			1		9	2	52						1			3	75
	Murin à oreilles échancrées																	1							1			2
	Murin de Daubenton			2			3							1						1								7
	Murin indéterminé	1					1											2		1								5
	Murin d'Alcathoe	1																3										4
	Barbastelle d'Europe						9							1		3		2					1			3		19
	Oreillard gris																		1		2		1	1	28		1	34
	Oreillard roux						1												1									2
Oreillard indéterminé												1															1	
Chauve-souris indéterminé												1															1	
Rhinolophidae	Grand rhinolophe																			1	1						2	
	Total	17	38	207	57	65	82	108	58	788	45	16	719	1668	35	972	1534	1328	114	278	139	157	220	19	183	1020	82	9 949

Figure 60 : Répartition du nombre de contacts par espèce de chauves-souris



Les niveaux de présences sont les suivants :

- Espèces très communes (75 à 100% des points d'écoute) :
 - o Avec un niveau élevé d'activité :
 - La Pipistrelle de Kuhl ;
 - La Pipistrelle commune ;
 - o Avec un niveau moyen d'activité :
 - La Pipistrelle de Nathusius ;
 - o Avec un niveau faible d'activité :
 - Le Murin à moustaches ;
 - La Sérotine commune
- Espèces communes (50 à 75% des points d'écoute) :
 - o Avec un niveau faible d'activité :
 - La Noctule commune ;
 - o Avec un niveau très faible d'activité :
 - La Barbastelle d'Europe ;
 - Le Murin de Daubenton ;
 - Le Murin d'Alcathoë ;

- Espèce peu communes (25 à 50% des points d'écoute) :
 - o Avec un niveau faible d'activité :
 - L'Oreillard gris ;
 - o Avec un niveau très faible d'activité :
 - Le Grand Rhinolophe ;
 - Le Murin à oreilles échancrées ;
 - Le Murin de Natterer ;
 - La Noctule de Leisler ;
 - L'Oreillard roux.

Figure 61 : taux de couverture des points d'écoute et niveau d'activité moyen pour chaque espèce ou taxon

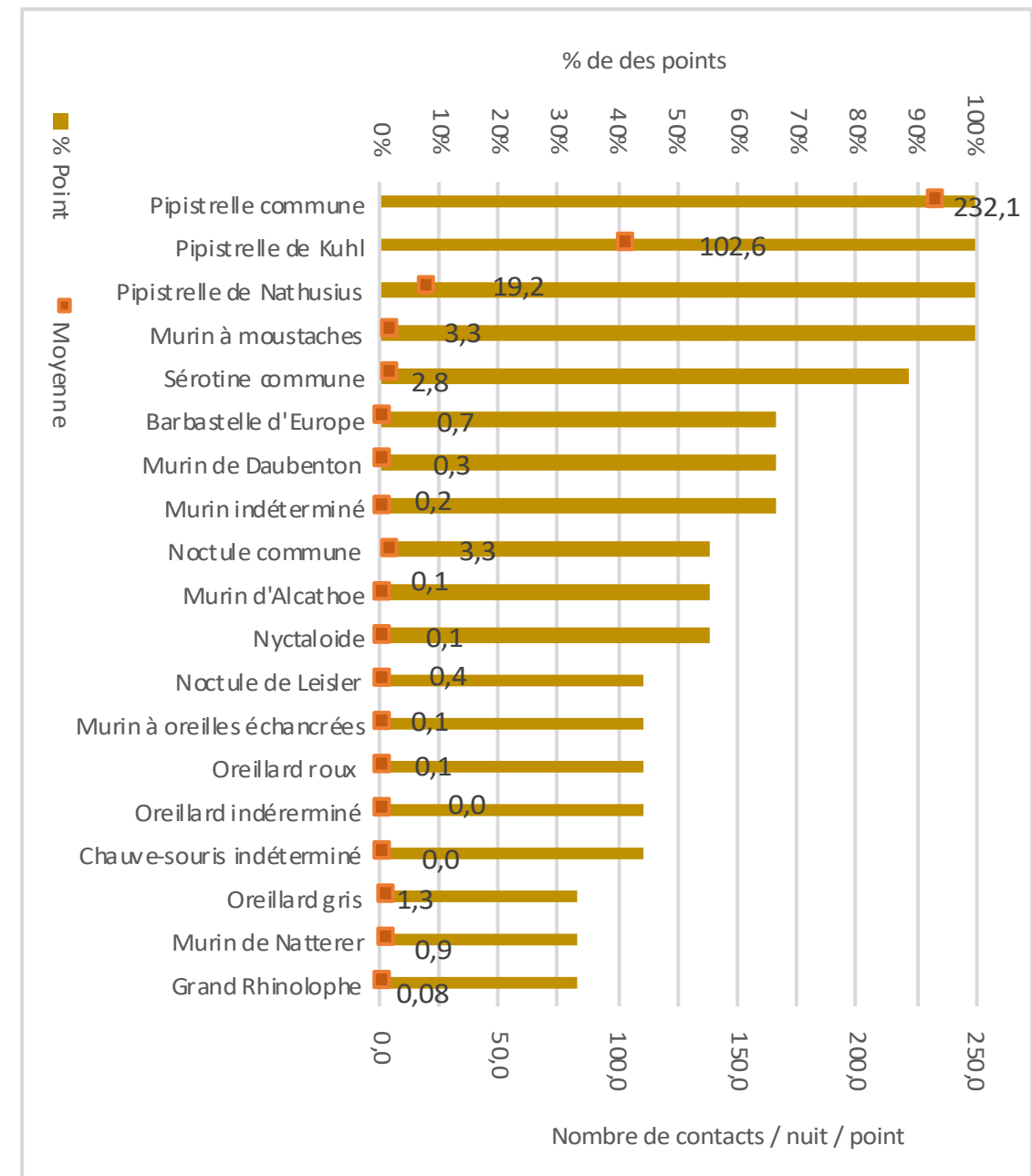
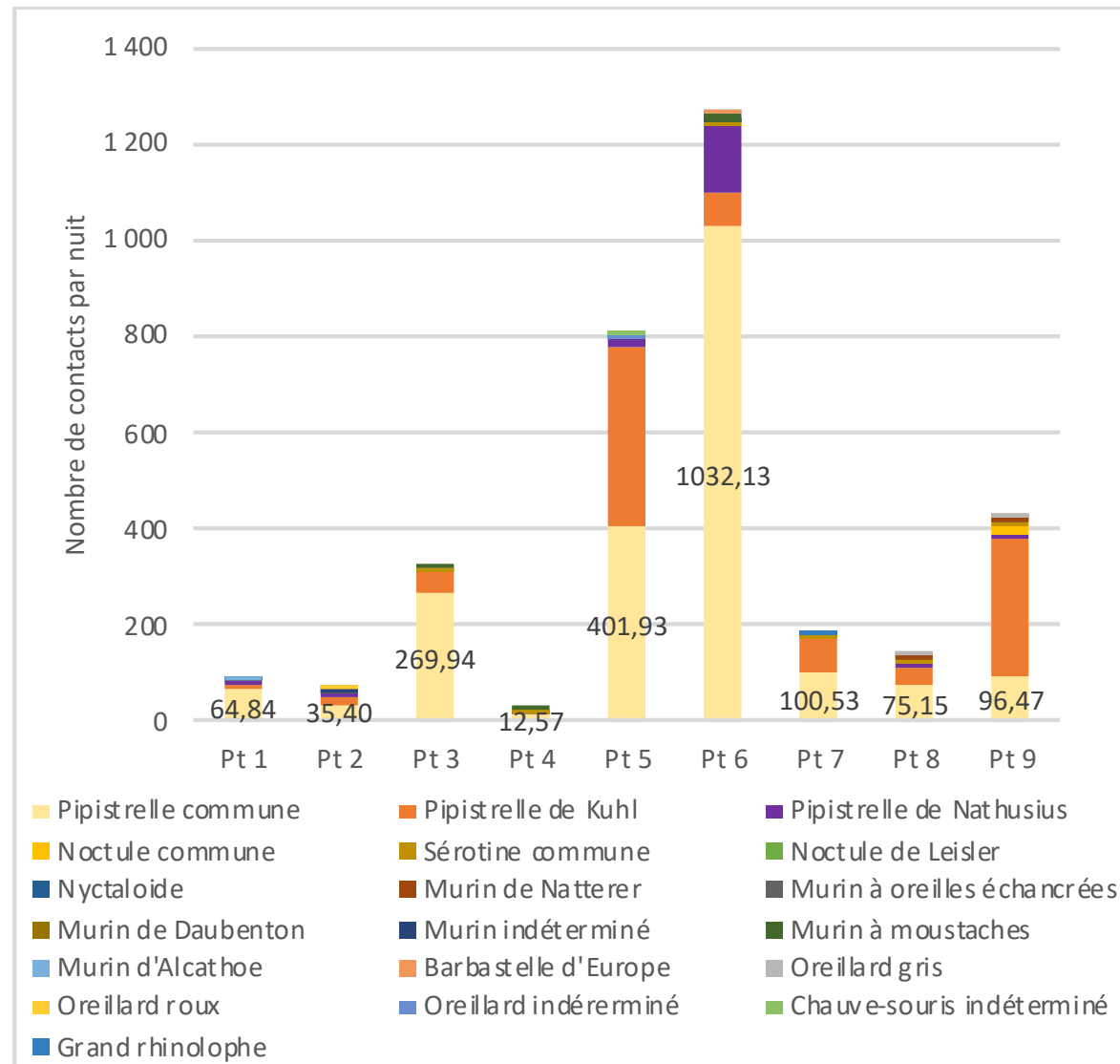


Figure 62 : Niveaux d'activité moyenne des espèces par point d'écoute



► Synthèse

Cette synthèse s'appuie sur l'analyse de l'association des niveaux de présence (proportion de points d'écoute couverte) et le niveau d'activité moyenne (nombre de contacts moyen par nuit). Le tableau suivant fait la synthèse des niveaux de fréquentation spécifique et de la présence possible de gîtes.

Tableau 26 : Synthèse de la fréquentation du site par les chauves-souris

Nom vernaculaire	Niveau de présence	Niveau d'activité	Niveau de fréquentation	Gîtes envisagés à proximité
Pipistrelle commune	Fort	Fort	Fort	Anthropique (point 1, 2, 5, 6, 7)
Pipistrelle de Kuhl	Fort	Fort	Fort	Anthropique (points 1, 6 et 7)
Pipistrelle de Nathusius	Fort	Moyen	Moyen à fort	Anthropique ou sylvestre (Point 6)
Sérotine commune	Fort	Faible	Moyen	Anthropique (points 8 et 9)

Nom vernaculaire	Niveau de présence	Niveau d'activité	Niveau de fréquentation	Gîtes envisagés à proximité
Murin à moustaches	Fort	Faible	Moyen	Anthropique (point 6)
Noctule commune	Moyen	Faible	Moyen à faible	Anthropique ou sylvestre (Point 5, 6, 8 et 9)
Barbastelle d'Europe	Moyen	Très faible	Faible	Non
Murin de Daubenton	Moyen	Très faible	Faible	Anthropique (Point 2)
Murin d'Alcathoe	Moyen	Très faible	Faible	Sylvestre (Point 2)
Oreillard gris	Moyen	Très faible	Faible	Sylvestre (Point 9)
Noctule de Leisler	Faible	Très faible	Très faible à faible	Non
Murin à oreilles échanquées	Faible	Très faible	Très faible à faible	Non
Oreillard roux	Faible	Très faible	Très faible à faible	Non
Murin de Natterer	Faible	Très faible	Très faible à faible	Non
Grand Rhinolophe	Faible	Très faible	Très faible à faible	Non

Les six espèces les plus présentes sur le site sont toutes protégées et certaines comme la Noctule commune, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune sont menacées d'extinction en France et dans les Pays de la Loire. Ces six espèces sont présentées ci-dessous.

Murin à moustaches

En période estivale, les colonies de Murin à moustaches apprécient surtout les gîtes anthropiques comme l'espace entre les battants des volets et le mur, entre le bardage et le mur des maisons, entre les linteaux à l'entrée des vieux bâtiments, dans les disjointements des ponts, etc. En général de manière isolée, des spécimens peuvent s'accommoder des bourrelets ou des cavités naturelles étroites des vieux troncs. En phase hivernale, l'espèce apprécie les fissures et les disjointements étroits des ponts, et se réfugie volontiers dans les grottes et autres cavités souterraines, accolée à la paroi ou caché au fond d'une anfractuosité.



©Wikimedia Commons – Gilles San Martin



©Wikimedia Commons - Mnolf

Noctule commune

Les Noctules sont des espèces de hauts vols, chassant plus volontiers au-dessus de la canopée. Elles peuvent ainsi être plus facilement détectables en milieu ouvert qu'en lisière, soit parce qu'elles profitent des horizons dégagés pour chasser un plancton aérien, soit parce que le feuillage en lisière peut limiter leur détection. Les Noctules ont aussi tendance à exploiter des gîtes sylvestres durant tout leur cycle biologique. Elles peuvent au demeurant occuper des petites cavités dans les bâtiments.

Pipistrelle commune

La Pipistrelle commune est une espèce anthropophile. Elle affectionne très largement le bâti où elle trouve des cavités nécessaires à ses phases d'inactivité en journée en période estivale et pour ses nurseries voire en période hivernale.



©Wikimedia Commons - Drahrub



©Wikimedia Commons - Mnolf

Pipistrelle de Kuhl

La Pipistrelle de Kuhl est une espèce anthropophile. Elle affectionne très largement le bâti. Elle y trouve des cavités nécessaires pour ses nurseries ou les individus isolés en période estivale, voire en période hivernale.

Pipistrelle de Nathusius

La Pipistrelle de Nathusius affectionne les gîtes sylvestres, s'accommodant de fissures et autres cavités dans les arbres. Elle peut aussi utiliser les bardages, les joints de dilations, les fentes des constructions. L'espèce met bas essentiellement dans le nord-ouest de l'Europe. Par conséquent, les contacts captés en en période estivale sont plus probablement le fait de spécimens mâles. Ces derniers occupent des gîtes soit en solitaire soit en petits groupes. En période hivernale, l'espèce utilise des gîtes sylvestres comme les cavités arboricoles, les fissures et les décollements d'écorce, au sein d'essences variées. Elle peut aussi se retrancher dans le bâti, derrière les bardages en bois, dans les anfractuosités des murs. Elle est même signalée dans les tas de bois de chauffage ou de palette².



©Wikimedia Commons - Mnolf

Sérotine commune

La Sérotine commune est une espèce anthropophile. Les individus isolés se logent dans les interstices des bâtiments. Les colonies affectionnent les bâtiments bien exposés au soleil, se logeant volontiers entre la couverture et l'isolation d'une toiture.



©Wikimedia Commons - Mnolf

Enjeu fort | **Quinze espèces de chauves-souris sont recensées (sur 22 que compte la Région), elles sont toutes protégées. Parmi ces quinze espèces, sept ont une présence régulière à très marquée sur le site dont quatre sont menacées d'extinction en France et dans les Pays de la Loire : Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius et Sérotine commune. La présence d'un ou plusieurs gîtes, anthropiques ou sylvestres, est possible à plusieurs endroits.**

Tableau 27 : Liste des mammifères recensés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Statut de conservation					
		DH An 2	DH An 4	P N	LR Franc e	Ex_En v	PN A	LR Pd L	ZNIEF F	Responsabilité régionale
mammifères non volants										
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Fouine*	<i>Martes foina</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Genette commune*	<i>Genetta genetta</i>	-	-	X	-	-	-	-	X	-
Hérisson d'Europe*	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-	NT	-	-	VU	-	Élevée
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Martre des pins*	<i>Martes martes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Putois d'Europe*	<i>Mustela putorius</i>	-	-	-	NT	-	-	VU	X	Très élevée
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
chauves-souris										
Barbastelle d'Europe**	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X	-	-	X	DD	X	Très élevée
Grand Rhinolophe**	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	X	-	-	X	-	X	Élevée
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	-	X	X	NT	-	X	VU	X	Élevée
Murin d'Alcathoe**	<i>Myotis alcathoe</i>	-	X	X	-	-	X	-	X	-
Murin de Daubenton**	<i>Myotis daubentonii</i>	-	X	X	-	-	X	NT	X	-
Murin à oreilles échanquées**	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X	X	-	-	X	-	X	Élevée
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	-	X	X	-	-	X	-	-	-
Murin de Natterer**	<i>Myotis nattereri</i>	-	X	X	-	-	-	-	X	-
Noctule de Leisler**	<i>Nyctalus leisleri</i>	-	X	X	NT	-	X	NT	X	-
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	-	X	X	VU	-	X	VU	X	Très élevée
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	-	X	X	-	-	-	-	-	-
Oreillard roux**	<i>Plecotus auritus</i>	-	X	X	-	-	X	NT	-	-
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	-	X	X	-	-	X	-	-	-
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	-	X	X	NT	-	X	VU	X	Élevée
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	-	X	X	NT	-	X	NT	X	-

en gras, les espèces à enjeu réglementaire et/ou de conservation

*donnée exclusivement bibliographique

**présence anecdotique

² Arthur L. & Lemaire M., 2015. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2^e éd., 544 p.

Légende des statuts

CR en danger critique d'extinction, **EN** en danger d'extinction, **VU** vulnérable à l'extinction, **NT** quasi menacée d'extinction

DH An2 : Annexe 2 de la Directive européenne dite "Habitats" (1992//43/CE) : espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la désignation de ZSC.

DH An4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite "Habitats" (1992//43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Protection nationale, **article 2** : *sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce*

LR France : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SFEPM-ONCFS, 2017)

Ex_Env : espèce exogène envahissante (arrêté du 14/02/2018)

PNA : Plan National d'Action : *espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte. (EP)= nouveau plan en préparation. 2016-2025* : 3^e Plan National d'Action en faveur des chauves-souris.

LR PdL : Liste Rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire (Coordination régionale LPO Pays de la Loire, 2020)

ZNIEFF: espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire, 2018)

Responsabilité régionale : espèces prioritaires en Pays de la Loire (Coordination régionale LPO Pays de la Loire, 2020) : **élevée** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité importante, **très élevée** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité très importante, **majeure** espèces pour lesquelles la région à une responsabilité majeure.

Figure 63 : Mammifères et habitats favorables - planche 1

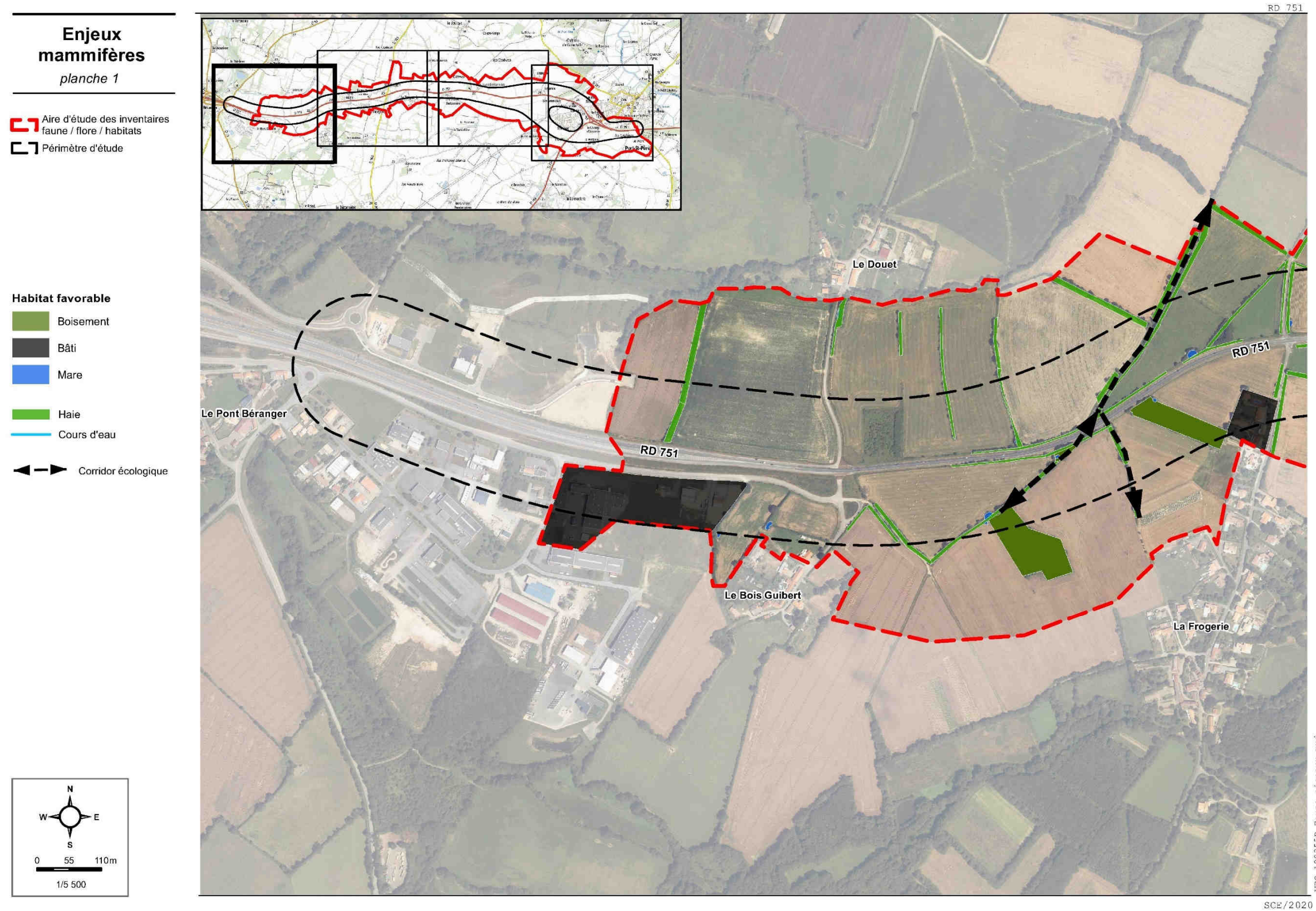


Figure 64 : Mammifères et habitats favorables - planche 2

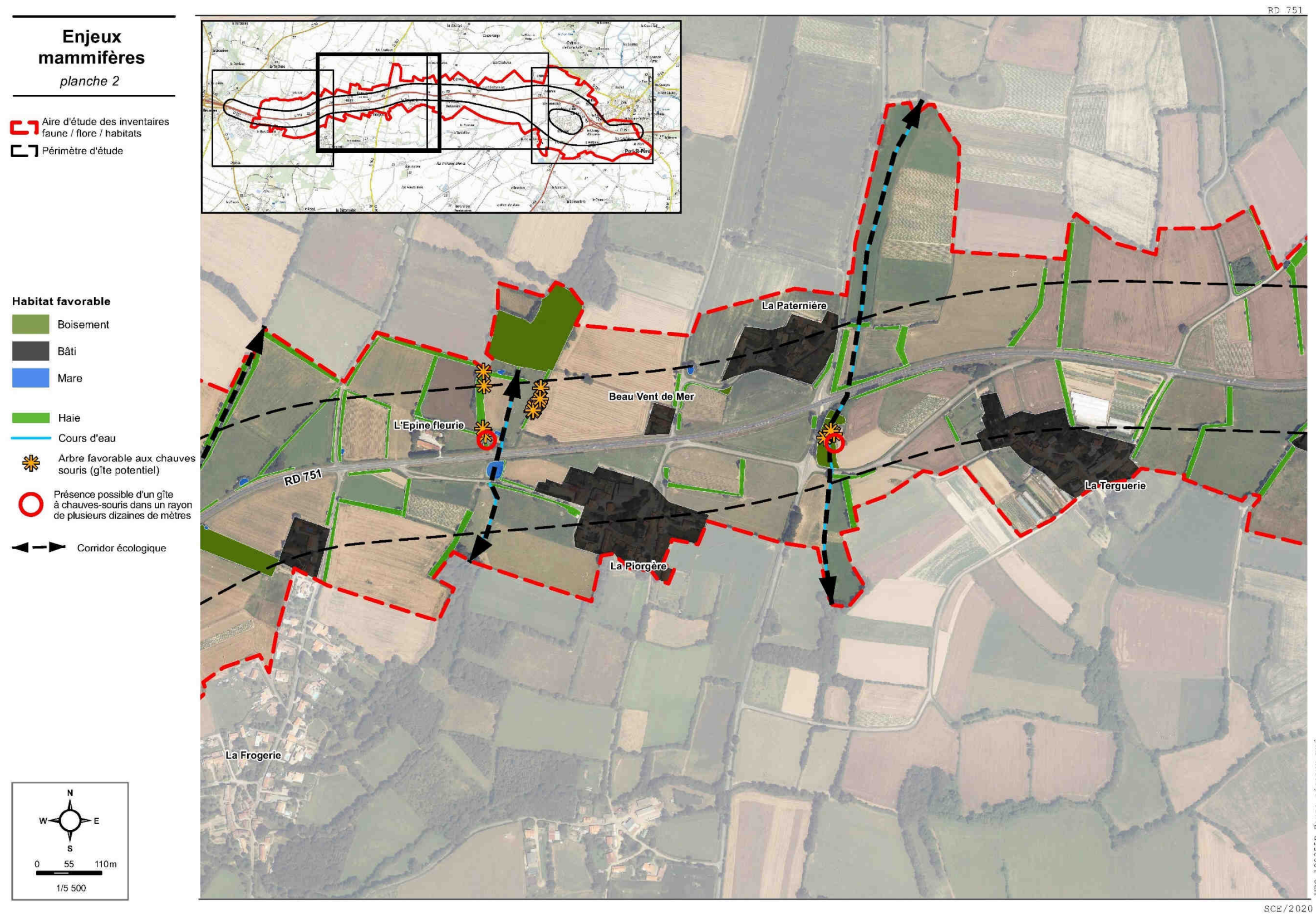


Figure 65 : Mammifères et habitats favorables - planche 3

